

**Procès-verbal du Conseil
d'administration, 20 mai 2015**

BUENOS AIRES 2015

Vivre la ville

RENCONTRE ANNUELLE DE METROPOLIS

**Secrétariat général de Metropolis
Juillet 2015**

**PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Mercredi 20 mai 2015
14h - 15h45**

Usina del Arte, Buenos Aires

Ouverture du Conseil d'administration

Le Président, Jean-Paul Huchon, souhaite la bienvenue à ce Conseil d'administration à tous les assistants, et remercie en particulier Marina Klemensiewicz, Secrétaire à l'habitat et à l'inclusion du Gouvernement de la ville autonome de Buenos Aires, à qui il demande de remercier M. Mauricio Macri, Responsable du Gouvernement de la ville autonome de Buenos Aires, pour son merveilleux accueil et pour l'organisation de la Réunion annuelle de METROPOLIS. Il remercie également les équipes ayant travaillé à la tenue de cette réunion : celle du Gouvernement de la ville autonome de Buenos Aires, et celle du Secrétariat général de METROPOLIS.

Marina Klemensiewicz prend la parole et se joint à Tomás Kroyer, Directeur des relations internationales et de la coopération du Gouvernement de la ville autonome de Buenos Aires, pour remercier le Conseil réuni à Johannesburg en 2013 d'avoir choisi Buenos Aires comme siège de la Réunion annuelle de METROPOLIS en 2015.

Elle espère également avoir satisfait à l'initiative proposée alors, d'organiser une Réunion annuelle sur le terrain, dans l'idée de *vivre la ville*.

Elle souhaite que cette expérience sur le terrain inspire les prochaines réunions de METROPOLIS, en plus de l'échange de connaissances favorisé par le Réseau de METROPOLIS, que nous avons la possibilité d'approfondir à travers la plateforme tout au long de l'année.

Enfin, elle remercie les personnes et délégués assistant aujourd'hui à cette rencontre, au nom du Maire, Mauricio Marcri, et de son Chef du cabinet, Horacio Larreta, maire candidat au Gouvernement de la ville autonome de Buenos Aires.

Le Président souligne l'engagement des membres du Conseil d'administration auprès de l'organisation, et se félicite d'ouvrir la première réunion de son mandat. Il remercie en particulier tous les maires et représentants politiques qui ont déployé des efforts pour participer à cette réunion, ainsi que les Coprésidents Mpho Parks Tau, Michael Müller, Edson Aparecido, mais également José Fortunati et Jean-Luc Vanraes d'avoir donné priorité à notre réunion annuelle dans leur calendrier politique chargé.

1. Ordre du jour

Le Président lit l'ordre du jour pour approbation par les assistants :

1. Lecture et approbation de l'ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration 2014 (Hyderabad)

3. ACTIVITÉS

- 3.1 Rapport des activités (août 2014 - mars 2015), pour rappel
- 3.2 Transversalité du genre dans le Plan d'action 2015-2017
- 3.3 Bilan de l'Institut international de formation de METROPOLIS
- 3.4 Études sur le terrain Prix Guangzhou | Communauté d'innovation urbaine

4. FINANCES

- 4.1. Comité des finances
 - 4.1.1 Constitution – Axes de travail – Modification du règlement interne
 - 4.1.2 Cotisations d'adhésion | Admission et suspension des membres
 - 4.1.3 Code d'éthique et captation de fonds
- 4.2. Rapport de l'Audit externe 2014 et exécution de l'exercice
- 4.3 Exécution jusqu'au 31 mars du budget modifié 2015, projection jusqu'au 31 décembre 2015 et projet du budget 2016
- 4.4 Informations sur l'accord CGLU / Commission européenne

5. AGENDA URBAIN MONDIAL

- 5.1 Le groupe de travail global et les Objectifs de développement du millénaire (ODM) pour l'après 2015
- 5.2. Changement climatique
 - 5.2.1 Proposition de mandat au Maire de Montréal, M. Denis Coderre, pour suivre les thématiques liées au changement climatique et de la COP 21.
 - 5.2.2 Rapport sur le Congrès mondial de l'ICLEI, Séoul 8-12 avril 2015.
 - 5.2.3 Proposition de la déclaration METROPOLIS COP 21
 - 5.2.4 Soutien de METROPOLIS à l'étude *financement pour le Fonds vert* des villes, métropoles et régions, à la charge du Fonds mondial pour le développement des villes (FMDV).
 - 5.2.5 Informations relatives au groupe de travail sur la *gestion des risques* de CGLU.
- 5.3 Habitat III
 - 5.3.1 Rapport sur PrepCom II à Nairobi
 - 5.3.2 État des lieux du projet de contribution de METROPOLIS
 - 5.3.3 II^e assemblée mondiale des gouvernements locaux et régionaux
- 5.4 Services essentiels et inclusion sociale
Proposition de mandat à Mpho Parks Tau, Maire de Johannesburg, pour présenter à METROPOLIS les réflexions et évolutions des services essentiels et de l'inclusion sociale. En outre, ce mandat comprend également la représentation de l'association lors des réunions et des forums internationaux traitant de ces thèmes.
- 5.5 Réunion *Africités*

6. AGENDA METROPOLIS

- 6.1 Prochaines réunions METROPOLIS (Réunion annuelle 2016 et Congrès mondial 2017)
- 6.2 Présentation du nouveau Secrétaire général

7. AUTRES SUJETS

Décision du Conseil d'administration :

- Approbation de l'ordre du jour

Après avoir approuvé l'ordre du jour, le Président passe directement au point 6.2.

6.2 Présentation du nouveau Secrétaire général

Le Président rappelle que, suite au départ en retraite de l'actuel Secrétaire général, Alain Le Saux, son successeur a été désigné. À cet effet, une campagne de recrutement a été menée parmi nos membres, et avec l'aide d'un juré composé de personnes ayant une parfaite connaissance de METROPOLIS. Composition du juré : Anne Claes, Josep Roig et Alfons Stinus. Sur une présélection de 4 candidats, le juré a décidé, du fait de sa vaste carrière internationale, de sa maîtrise des 3 langues officielles de METROPOLIS et de ses aptitudes à la négociation, de proposer à Felip Roca, de Barcelone, le poste de Secrétaire général de METROPOLIS.

Le Président invite Felip Roca à prononcer quelques mots.

M. Roca remercie le Président de METROPOLIS, le Secrétaire général et les Coprésidents de METROPOLIS, le Trésorier et les autres membres du Conseil d'administration de la confiance qui lui est donnée. Il explique qu'il ne prendra pas possession de sa charge de Secrétaire général avant la fin du mois de septembre. De juin à septembre, il collaborera avec l'actuel Secrétaire général, Alain Le Saux, pour assurer la transition.

Il indique ensuite avoir identifié de nombreux défis à relever au sein de l'association et se dit touché de la confiance et de l'accueil chaleureux qui lui ont été réservés dernièrement, aussi bien par le Gouvernement de la ville autonome de Buenos Aires que par les assistants à ce Conseil. Il souligne vouloir ouvrir une nouvelle étape au sein de METROPOLIS, avec la participation de chacun, pour notamment renforcer le rôle des zones métropolitaines, des régions et des villes, et développer davantage leur durabilité, leur prospérité et leur rôle inclusif.

Pour terminer, il invite les membres du Conseil d'administration à l'accompagner dans cette étape, qu'il juge difficile, mais sans aucun doute immensément intéressante.

Mpho Parks Tau, Maire de Johannesburg, demande la parole.

M. Tau précise qu'il serait intéressant d'affiner la procédure de sélection, nomination et ratification du nouveau Secrétaire général de l'association. Il estime important d'y apporter le plus grand soin pour assurer le bon fonctionnement de l'organisation, ainsi que d'en garantir l'intégrité, afin que la décision finale soit mieux expliquée et comprise. Selon lui, cette procédure devrait faire l'objet d'une stipulation dans le Règlement interne de l'association.

Le Président réplique en expliquant que le départ à la retraite d'Alain Le Saux a été annoncé avec un délai suffisant pour retenir l'une des deux options possibles : laisser le choix au Président de nommer un nouveau Secrétaire général de manière unilatérale (comme cela a été le cas jusqu'à aujourd'hui), ou lancer une campagne de recrutement (comme ratifié par le Conseil d'administration) basée sur le discernement de personnes de confiance, Anne Claes et Josep Roig, qui possèdent une connaissance exhaustive de l'association.

Les candidats ont été reçus au mois d'avril pour entretien avec le juré, afin d'analyser leur capacité à occuper le poste, et d'évaluer leurs compétences linguistiques en anglais, espagnol et français, voire dans d'autres langues. Suite à une longue procédure, le juré a estimé que Felip Roca réunit les capacités idoines pour occuper ce poste.

M. Tau salue l'explication du Président et suggère d'impliquer le Conseil exécutif lors des prochaines campagnes de recrutement, afin de gagner en ouverture et en transparence. M. Tau termine son intervention en félicitant le nouveau Secrétaire général.

Décision du Conseil d'administration :

- Le Conseil d'administration approuve la nomination de Felip Roca au poste de Secrétaire général de METROPOLIS. De même, il établit que pour de futurs processus de recrutement de cadres dirigeants, le Comité exécutif devra être impliqué afin d'assurer que la procédure soit ouverte et transparente

Le Président prononce quelques mots à l'attention d'Alain Le Saux, lui-même successeur de Josep Roig. Alain Le Saux a non seulement accompagné l'association

dans ses premiers pas, mais l'a également amenée à un niveau de maturité élevé. Il a aussi participé à la croissance de l'association, aux côtés des valeureux partenaires de CGLU (Cités et gouvernements locaux unis).

De même, il a développé et poursuivi des axes de travail choisis, en maintenant un dialogue permanent avec les grandes organisations internationales, telles que la Banque mondiale, le FMI et les institutions européennes.

Il a toujours veillé à ce que la composition des membres de l'association soit en adéquation avec le monde actuel, contrairement aux pratiques en vigueur dans les premières années de l'association, alors composée de 14 villes d'Occident et d'Afrique, puis d'Asie et d'Amérique dans un second temps.

Le Président souligne l'attitude du Secrétaire général sortant, qui a su affronter les difficultés et réussi à faire de METROPOLIS ce qu'elle est aujourd'hui : non pas une institution froide, technique et administrative, mais un collectif d'individus collaborant à une mission commune. Il s'agit de l'une de ses principales qualités.

Alain Le Saux, Secrétaire général, prend la parole et s'adresse au Conseil réuni.

Le Secrétaire général de METROPOLIS remercie l'ensemble des assistants, ainsi que les absents. Il remercie tout particulièrement le Président pour la confiance accordée depuis 1998. Tout comme le Président Topbas et le Président de CGLU, avec qui il a eu le plaisir de travailler.

M. Le Saux exprime sa sympathie envers tous ses collègues et il remercie tous les membres du Secrétariat général avec lesquels il a travaillé en parfaite harmonie, Jean-François Habeau et toute l'équipe du FMDV, avec laquelle il a également eu le plaisir de travailler. Il mentionne et remercie également M. Josep Roig, Secrétaire général de CGLU, avec lequel il a travaillé en étroite collaboration au quotidien.

Il termine en exprimant ses souhaits de réussite à Felip Roca, qui travaillera à ses côtés jusqu'au mois de septembre 2015.

2. Approbation de l'acte du Conseil d'administration 2014 (Hyderabad)

Le Président remet aux membres du Conseil l'acte du Conseil d'administration d'Hyderabad, dont il a pris connaissance au préalable.

M. Huchon demande que ses commentaires et propositions de modification soient exposés, et en demande l'approbation.

Décision du Conseil d'administration :

- Approbation de l'acte du Conseil d'administration 2014 (Hyderabad)

3. ACTIVITÉS

3.1 Rapport des activités (août 2014 - mars 2015), pour rappel

Le Président indique que le rapport des activités de la période août 2014 - mars 2015, élaboré par le Secrétariat général de METROPOLIS, a été remis trimestriellement aux membres du Conseil et de l'association.

M. Huchon demande que ses commentaires et propositions de modification soient exposés, et en demande l'approbation.

Décision du Conseil d'administration :

- Approbation du Rapport des activités de la période août 2014 - mars 2015

3.2 Transversalité du genre dans le Plan d'action 2015-2017

Le Président donne la parole à Marina Klemensiewicz, Secrétaire de l'habitat et de l'intégration, pour commenter les changements suggérés du document afin d'incorporer les questions de genre dans l'ensemble des activités de METROPOLIS.

Marina Klemensiewicz remercie le Secrétaire général et la Présidence de l'opportunité donnée au Réseau Femmes de METROPOLIS de prendre part, pour la première fois, au présent Conseil d'administration, en soulignant qu'il s'agit d'une réalisation très importante pour le Réseau.

Elle souhaite influencer l'Agenda de METROPOLIS et, à cet effet, a travaillé à différentes actions et propositions maintenant incorporées au Plan d'action 2015-2017. Il s'agit maintenant de trouver le moyen d'inclure la question du genre dans Habitat III, au sein de la proposition de METROPOLIS.

En qualité de représentante de la Présidente, Francina Vila, et de représentante

de l'Antenne de la ville autonome de Buenos Aires, elle rebondit sur l'intervention du Maire de Johannesburg concernant la procédure de sélection du nouveau

Secrétaire général, en demandant si une femme faisait partie des candidats au poste de Secrétaire général de METROPOLIS. Elle justifie le bien-fondé de cette question en rappelant un objectif important : que des femmes occupent des postes ayant capacité à peser sur les politiques publiques, et que METROPOLIS en constitue un exemple.

Décision du Conseil d'administration :

- Approbation par le Conseil d'administration de l'incorporation des éléments présentés par le Réseau international Femmes de METROPOLIS dans le Plan d'action 2015-17.

3.3 Bilan de l'Institut international de formation de METROPOLIS

Le Président donne la parole à Ahn Ho Soon, Président du Centre de développement des ressources humaines de Séoul, pour qu'il propose au Conseil une synthèse des activités de l'Institut de formation international de METROPOLIS (désigné par le sigle MITI en anglais), siégeant à Séoul.

Ahn Ho Soon indique que, depuis l'ouverture officielle des portes du MITI à Séoul l'année dernière, de grands efforts ont été déployés pour coordonner les 4 centres régionaux : Mexico, Le Caire, Paris - Île-de-France et Mashhad, afin d'améliorer les cours de formation destinés aux membres de l'association.

Le MITI a imparti 13 cours en 2014, dont 5 au siège de Séoul et 8 dans les autres Centres régionaux.

La brochure informative des cours distribuée aujourd'hui contient des informations sur les prochains cours : 12 programmes qui aborderont les thèmes du changement climatique, des femmes et de la jeunesse, tous organisés par Séoul et Mashhad.

L'année prochaine, le MITI renforcera la coopération avec les autres membres de l'association afin de diffuser et partager ses connaissances et expériences avec le

reste du monde.

Le Président remercie Ahn Ho Soon de son intervention, et souligne que METROPOLIS propose à ses membres ces programmes et activités de qualité de manière gratuite. Ce fait remarquable justifie les efforts financiers des membres directement impliqués dans l'activité.

Décision du Conseil d'administration :

- Approbation du bilan du MITI.

3.4 Études sur le terrain Prix Guangzhou | Communauté d'innovation urbaine

Zhou Jian prend la parole et dresse le bilan des activités en rapport avec la 2^e édition du Prix Guangzhou.

En qualité de représentant de la Coprésidence et du Secrétariat régional d'Asie-Pacifique, il remercie le Président et Alain Le Saux de la confiance qui lui a été donnée ces dernières années, en mentionnant l'aide précieuse d'Alain Le Saux pour la création du Prix Guangzhou à l'innovation urbaine.

La 2^e édition du Prix international de Guangzhou à l'innovation urbaine s'est tenue à la fin du mois de novembre 2014. Plus de 600 maires, professionnels de l'urbanisme et organisations internationales ont participé à cette édition à Guangzhou.

259 initiatives y ont été présentées par 177 villes. Voici la liste des gagnants : Antioquia (Colombie), Bristol (Royaume-Uni), Christchurch (Nouvelle-Zélande), Hangzhou (Chine), Dakar (Sénégal).

Ces deux premières éditions ont permis de rassembler un total de 500 initiatives urbaines dans le monde entier. Depuis Guangzhou, nous pensons que ces connaissances accumulées présentent une grande valeur pour les autres villes : elles peuvent ainsi connaître ce qu'il se fait dans les autres villes, et quelles y sont les idées nouvelles à échanger mutuellement. À cet effet, depuis METROPOLIS et avec l'aide de CGLU, nous avons créé la Communauté d'innovation urbaine, qui vise à fomentier l'apprentissage par les pairs et la diffusion de toutes ces initiatives.

Pour l'année 2015, Guangzhou organise des *voyages d'études* dans les villes sélectionnées par le juré. Le premier atelier s'est tenu le 18 mai à Rio de Janeiro au sujet du Centre des opérations, et le deuxième se déroulera à Buenos Aires suite la clôture de la Réunion annuelle de METROPOLIS. Il s'agit d'une table ronde collaborative autour des thèmes de l'innovation et de la créativité. Elle intéressa très certainement les membres de l'association, les universitaires et les urbanistes, qui découvriront l'avancement de Buenos Aires en matière d'innovation et de créativité.

De plus, en collaboration avec le MITI et CGLU, un atelier à Guangzhou est en cours de préparation : « Apprentissage de haut niveau en *leadership* sur l'innovation urbaine ». Les maires et représentants de haut niveau des villes-membres y échangeront leurs expériences dans le domaine de l'innovation urbaine.

« Nous invitons les assistants à consulter la documentation envoyée, laquelle présente l'agenda des *voyages d'études* prévus.

Enfin, dans la seconde moitié de l'année en cours, nous ouvrirons les candidatures de la 3^e édition du Prix Guangzhou sur l'innovation urbaine », informe Zhou Jian.

Le Président remercie Zhou Jian de son intervention et félicite la ville de Guangzhou sur l'évolution du Prix et les réussites qu'il a permis de couronner.

Décision du Conseil d'administration :

- Approbation du bilan des activités de la ville de Guangzhou, dans son œuvre de promotion et de mise en valeur de l'innovation urbaine.

4. FINANCES

4.1. Comité des finances

Le Président rappelle aux assistants que, suite au mandat donné au Trésorier Jean-Luc Vanraes pour constituer le Comité des finances et réfléchir à l'amélioration de la politique financière de l'association, le Trésorier a collaboré étroitement avec certains assistants au présent Conseil, avec les équipes du Secrétariat général, ainsi qu'avec les assistants de la réunion tenue hier avec le Comité exécutif.

Le Trésorier prend la parole et remercie Alain Le Saux et l'équipe du Secrétariat général, qui l'ont aidé dans son mandat de réflexion sur la politique financière.

Le Trésorier Jean-Luc Vanraes indique notamment que si les finances de l'association ne sont pas au mieux, elles constituent le moteur principal des activités. Pour preuve, les rapports des Activités trimestrielles qui démontrent l'envergure et l'importance de l'association. La réalisation de ces activités n'est possible qu'avec des finances claires et transparentes.

Le Trésorier explique que pendant le Comité exécutif / des finances, une longue discussion (sans rentrer dans les détails) a débouché sur l'idée de réaliser une *cartographie* des membres, non seulement pour déterminer qui paie et qui ne paie pas, mais également pour connaître le motif de ces défauts de paiement et obtenir des informations contextuelles.

Le Secrétariat général profite de l'occasion pour rappeler aux membres présents que le paiement des cotisations échoit à la fin du mois de juin. Certains membres, pour des motifs propres à la procédure interne, ne se trouvent pas en mesure de respecter cette échéance.

De même, certaines villes n'honorent plus leurs versements depuis longtemps. Une liste concrète de ces membres n'a pas encore été établie, mais le Comité des finances travaille actuellement à un rapport complet et détaillé de la situation, comme abordé dans le présent Conseil.

Certaines villes connaissent une crise grave leur empêchant de respecter les échéances. Dans de tels cas, en dépit du défaut de paiement, le Trésorier demande à ces villes de rester actives au sein de l'organisation.

Il continue en expliquant qu'avec le concours d'une personne externe, METROPOLIS a pris contact avec différentes entités dans le but de trouver des *sponsors*.

Cette recherche s'effectue dans le cadre d'un Code d'éthique, aujourd'hui présenté pour approbation par le Conseil. Ce Code d'éthique s'appliquera à toutes les activités de recherche de fonds afin d'établir des principes garantissant l'intégrité de l'association

4.1.1 Constitution – Axes de travail – Modification du règlement interne

Le Trésorier reprend la parole pour proposer que le Comité des finances se compose de la façon suivante : Présidence, Coprésidents, Secrétaires régionaux, Trésorier et Trésorier adjoint.

Jean-Luc Vanraes propose de *cartographier* les membres, comme indiqué plus haut, de manière exhaustive. Cette activité devra être menée par les Secrétaires régionaux du fait de la nature de leur rôle, qui leur permet de disposer d'informations précieuses sur les régions.

Pour en revenir à la transparence des comptes, Jean-Luc Vanraes formule plusieurs propositions visant à améliorer les procédures budgétaires. La première est l'élaboration de la Charte éthique présentée ici.

La deuxième vise à modifier le budget deux fois par an. Les budgets, par définition, évoluent en permanence. Ainsi, les modifications nécessaires doivent-elles être présentées aux membres, pour leur permettre d'y contribuer, puis être soumises à l'approbation du Conseil d'administration.

En conséquence de ce qui vient d'être dit, et comme troisième proposition, le Règlement interne doit être modifié. Dans la documentation envoyée, la Trésorerie a formulé plusieurs propositions afin de *flexibiliser* la gestion financière, de renforcer la rigueur de gestion (par exemple, l'article 12 propose la création d'un rapport financier trimestriel), d'appliquer une gestion quotidienne, ainsi que le droit à signer de la Présidence et de la Trésorerie pour les comptes bancaires de l'association, et l'analyse et l'évaluation des tâches réalisées par les effectifs actuels du Secrétariat général actuel.

Cette dernière proposition incombera, parmi d'autres tâches, au nouveau Secrétaire général. L'idée est d'optimiser les effectifs du Secrétariat général.

Enfin, il a été proposé de modifier l'exécution du budget exécutif en cours, de modifier la demande de paiement des cotisations, ainsi que de modifier le rôle des Secrétaires régionaux.

Le Président remercie M. Vanraes de son intervention, ainsi que de sa présentation des mesures proposées, et demande aux membres de l'assistance s'ils ont des questions.

L'un des représentants de la ville d'Istanbul intervient pour demander la documentation papier afin de mieux comprendre l'ensemble de ces propositions. M. Vanraes répond en indiquant que cette documentation a été expédiée à tous les membres du Conseil avant la présente réunion. Toutefois, le Trésorier propose une synthèse de ce qui a été exposé précédemment.

Le Président demande de nouveau aux membres d'approuver les trois mesures proposées par la Trésorerie.

Décision du Conseil d'administration :

- ❑ Adoption de la constitution et de la composition du Comité des finances au sein du Comité exécutif.
- ❑ Mandat au Trésorier pour améliorer les procédures budgétaires et comptables.
- ❑ Adoption des modifications suggérées dans le Règlement intérieur¹, approuvé à Hyderabad le 8 octobre 2014.

4.1.2 Cotisations d'adhésion | Admission et suspension des membres

Jean-Paul Huchon redonne la parole au Trésorier de l'association pour qu'il apporte des informations sur la situation actuelle.

Jean-Luc Vanraes explique que le budget actuel a été élaboré en visant une perception de 65 % des cotisations, car certaines villes paient avec plus de retard que d'autres. Il s'agit donc d'un budget « conservateur », qui tient compte de la situation actuelle.

Pour cette fois, aucune exclusion de membre ne sera formulée lors de ce Conseil. Concernant les admissions, deux nouveaux membres ont déposé une demande :

¹ Annexe 1: Règlement intérieur modifié

San Salvador et Ramallah.

Le Président remercie l'Aire métropolitaine de Barcelone d'avoir présenté la candidature de la ville de San Salvador, et la ville de Johannesburg pour la candidature de la ville de Ramallah. Actuellement, l'association comprend 141 membres.

Le Président rappelle que l'association ne comptait que 14 membres à ses débuts et que, après 30 ans d'existence, ce nombre s'est multiplié par 10.

Décision du Conseil d'administration :

- Approbation de l'intégration de San Salvador et Ramallah comme membres de l'association des villes.

4.1.3 Charte éthique et captation de fonds

Le Président redonne la parole à Jean-Luc Vanraes pour qu'il explique aux assistants les évolutions en matière de captation de fonds, approuvées à Hyderabad.

Le Trésorier explique qu'il a été décidé de lancer un plan de recherche de nouveaux fonds pour l'association. Ce plan s'accompagne d'une Charte éthique², aujourd'hui présentée, pour permettre à l'association de gagner en indépendance et d'établir certaines règles pour les institutions ou entreprises qui choisissent d'apporter leur collaboration.

Un processus de *benchmarking* a été employé pour inclure tous les facteurs et ne laisser aucun flottement susceptible d'entamer les relations entre METROPOLIS et ses partenaires.

Le Secrétariat général a réalisé un modèle de présentation de l'association, à l'aide de Pedro Ralda (collaborateur de METROPOLIS en matière de captation de fonds), dans le cadre d'un dossier modèle de *sponsoring*. Si Pedro Ralda a été l'initiateur de cette tâche, il revient à toutes les personnes présentes aujourd'hui de l'assister.

² Annexe 2: Charte éthique et captation de fonds

Décision du Conseil d'administration :

- Approbation de la Charte éthique et du dossier de *captation de fonds*.

M. Huchon redonne la parole à M. Vanraes pour expliquer aux assistants l'exécution du budget 2014 jusqu'au 31 décembre.

Le Trésorier explique que les comptes de 2014 ne sont pas au mieux, avec un déficit de 117 969 €. Ce déficit s'explique de deux façons :

1. D'abord, par la sous-estimation des frais générés par le Congrès mondial d'Hyderabad.
2. Ensuite, du fait des coûts de marketing qui ont été beaucoup plus élevés que prévu.

Pour 2015, il a donc été décidé d'établir des budgets bien plus réalistes.

M. Vanraes rappelle que ce déficit sera comblé directement par les réserves de METROPOLIS, mais que cette pratique doit rester exceptionnelle. En fait, une telle dynamique entraînerait l'épuisement de ces réserves en un peu plus de 2 ans. Des mesures vont ainsi être prises pour éviter que cette situation ne se reproduise.

Décision du Conseil d'administration :

- Approbation de l'état d'exécution du budget 2014 jusqu'au 31 décembre

2014 BUDGET en EUROS - Exécution du budget au 31 Décembre 2014							
EXPENSES/ DÉPENSES/ GASTOS				INCOME/RECETTES / INGRESOS			
	2014	Exécution 31-12-14	%		2014	31-12-14	%
				A. Fees			
				.Cotisations	580.000	581.528	100%
				.Cuotas			
				B.Surplus Application .Excédent disponible	50.000		
				.Aplicación Excedente			
A.Services/Servicios	345.000	322.604	94%				
Initiatives	130.000	113.888	88%	C. Partenariats	75.000	87.000	116%
Transition Réseau des femmes	30.000	17.195	57%		20.000		
Valorisation Prix Metropolis	30.000	36.666	122%	Guangzhou Foreign Affairs Office	10.000	50.000	
Formation	90.000	89.595	100%		30.000		
Knowledge Exchange					15.000		
Echange connaissances	65.000	65.261	100%				
Intercambio conocimientos							
B. Statutory Meetings	30.000	113.940	380%				
Réunions Statutaires							
Reuniones Estatutarias							
CA Buenos Aires 2015		7.862		Sponsorship Congrès		37.000	
Congress/congrès/Congreso	30.000	106.078					
C.Transfer UCLG							
Transfer CGLU	220.000	233.407	106%				
Transferencia CGLU							
D. Corporate Activities	90.000	112.868	125%				
Activités Corporatives							
Actividades Corporativas							
International Representation							
Représentation Internationale	25.000	20.314	81%				
Representación Internacional							
Marketing & Communication							
Marketing et communication	50.000	90.951	182%				
Marketing y comunicación							
Plan d'action/Action Plan/Plan de acción	15.000	1.602	11%				
Sub-total A-B-C-D	685.000	782.819	114%	Sub-total A-B-C	705.000	668.528	95%
E. administration	420.000	398.349	95%	D. administration	400.000	387.879	97%
General Secretariat Expenses				General Secretariat			
Dépenses Secrétariat General	400.000	361.452	90%	.Grant / Subvention / Subvención	400.000	387.879	97%
Gastos Secretaria General							
Finacial & Audit							
Audit & Finances	20.000	36.898	184%				
Auditoria & finanzas							
				Finacial Income/ Produits financiers		6.793	
TOTAL A-B-C-D-E	1.105.000	1.181.169	107%	TOTAL A-B-C-D	1.105.000	1.063.200	96%
				Résultat		-117.969	

4.2. Rapport de l'Audit externe 2014

Le Président invite Philippe Michel du cabinet-conseil Deloitte à expliquer les résultats de l'audit réalisé en 2014.

Le rapport envoyé aux membres du présent Conseil est une version préliminaire qui date du 28 avril 2015, indique M. Michel. En effet, les comptes n'ont pas été clôturés à la fin du mois d'avril, mais ils le seront si le Conseil en décide ainsi, suite à l'intervention du responsable d'audit.

M. Michel confirme les dires de M. Vanraes, à savoir que le déficit de l'exercice est important. Il s'élève à 132 000 €.

Après avoir expliqué de manière complète le rapport de l'audit réalisé par Deloitte, M. Philippe certifie que, selon les normes et les principes de comptabilité française, les comptes annuels sont exacts et dignes de foi, et qu'ils donnent une image fidèle du résultat d'exploitation du dernier exercice, ainsi que de la situation financière et patrimoniale de l'association à la fin de cet exercice.

Le responsable d'audit s'adresse aux membres du Conseil pour leur demander de clôturer les comptes, s'ils sont d'accord avec les faits exposés précédemment, et avertit que le rapport définitif inclura la date de la réunion (le 20 mai) comme date de clôture des comptes du rapport³.

Le Président demande aux membres réunis leur approbation pour clôture des comptes.

Décision du Conseil d'administration :

- Approbation de la clôture des comptes de l'exercice financier concernant l'exécution du budget 2014

4.3 Exécution jusqu'au 31 mars du budget modifié 2015 et projection jusqu'au 31 décembre 2015 et projet du budget 2016

³ Annexe 3 : rapport d'audit Deloitte

Le Président cède de nouveau la parole au Trésorier, Jean-Luc Vanraes.

Concernant 2015, et dans le cadre de l'information sur l'avancement des budgets, les prévisions établies à Hyderabad ont été légèrement modifiées, en raison d'un déficit détecté de 39 000 €.

Remarquons que nous sommes dans l'attente de différentes entrées financières : des cotisations non perçues au mois de mai, une subvention de la ville de Barcelone, une subvention de l'Union européenne qui devrait nous parvenir à travers CGLU, ainsi que d'autres recettes qui pourraient être perçues tout au long de l'année 2016. Nous devrions également bénéficier d'autres apports financiers, de diverses provenances.

En résumé, nous pouvons espérer un budget équilibré pour l'année prochaine. La situation actuelle présente un caractère particulier et provisionnel, car les comptes seront clôturés au 31 mars.

EXPENSES/ DÉPENSES/ GASTOS					INCOME/RECETTES / INGRESOS				
	Budget 2015 adopté à Hyderabad	Réalisation 31/03/2015	%	Budget 2015 révisé		Budget 2015 adopté à Hyderabad	Réalisation 31/03/2015	%	Budget 2015 révisé
					A. Fees .Cotisations .Cuotas	615.000	107.011	17%	590.000
					B.Surplus Application .Excédent disponible .Aplicación Excedente				
A. Services	383.000	66.298	17%	400.000	C. Partenariats	185.000	15.000	8%	225.000
Initiatives	143.000	27.403	19%	161.500		60.000	15.000		15.000
Transition Réseau des femmes	40.000	9.245	23%	40.000		20.000			
Valorisation Prix Metropolis	0	0		0					
Réseau Jeunes	20.000	1.765	9%	30.000		10.000			
Formation	115.000	9.137	8%	103.500		40.000			
Echange connaissances	65.000	18.748	29%	65.000		20.000			80.000
B. Réunions Statutaires	30.000	21.146	70%	75.000					
Conseil d'administration	30.000	16.460	55%	50.000					
Secretary Regional Meeting Barcelona		4.686		5.000		15.000			80.000
Congrès		0		20.000					
C. Transferts UCLG	232.000	36.003	16%	232.000					
D. Activités Corporatives	70.000	14.835	21%	90.000					
Représentation Internationale	20.000	2.692	13%	40.000		5.000			
Marketing et communication	50.000	12.143	24%	50.000		15.000			50.000
Plan d'action	0	0		0					
Sub-total A-B-C-D	715.000	138.282	19%	797.000	Sub-total A-B-C	800.000	122.011		815.000
E. administration	475.000	103.996	22%	415.000	D. administration	390.000	55.165	14%	388.000
Dépenses Secrétariat General	450.000	100.593	22%	390.000	.Grant / Subvention / Subvención	390.000	55.165		388.000
Audit & Finances	25.000	3.403	14%	25.000					
					Financial Income/ Produits financiers		8.880		9.000
TOTAL A-B-C-D-E	1.190.000	242.278	20%	1.212.000	TOTAL A-B-C-D	1.190.000	186.056	16%	1.212.000
					Résultat	0	-39.548		0

Pour 2016, nous prévoyons un résultat positif grâce aux revenus exceptionnels de l'organisation du Congrès mondial, et à la subvention de l'Union européenne (que nous recevrons à travers CGLU). Nous estimons un solde positif de 223 000 €.

Presupuesto 2016 / Budget 2016

EXPENSES/ DÉPENSES/ GASTOS				INCOME/RECETTES / INGRESOS		
	2.016	Imputation salaires	Budget 2016		2.016	Projection 31/12/2016
				A. Fees		
				.Cotisations	590.000	
				.Cuotas		590.000
				B.Surplus Application		
				.Excédent disponible		
				.Aplicación Excedente		
A.Services	395.000	50.000	445.000	C. Partenariats	300.000	300.000
Initiatives	145.000	15.000	160.000	Amputatz Sant Jordi		
Transition Réseau des femmes	40.000	15.000	55.000			
Valorisation Prix Metropolis	0					
Réseau Jeunes	30.000	5.000	35.000			
Formation	115.000	15.000	130.000			
Echange connaissances	65.000		65.000	UGLU	80.000	80.000
B. Réunions Statutaires	70.000	20.000	90.000			
Conseil d'administration	30.000	10.000	40.000	Congrés		
Secretary Regional Meeting					220.000	220.000
Barcelona	40.000	10.000	50.000			
Congrés						
C.Transferts UCLG	232.000		232.000			
D. Activités Corporatives	90.000	20.000	110.000			
Représentation Internationale	40.000	10.000	50.000			
Marketing et communication	50.000	10.000	60.000			
Plan d' action	0					
Sub-total A-B-C-D	787.000	90.000	877.000	Sub-total A-B-C	890.000	890.000
E. administration	180.000	145.000	325.000	D. administration	300.000	300.000
Dépenses Secrétariat General	155.000	145.000	300.000	Grant / Subvention / Subvención	300.000	
Audit Financier	25.000		25.000			300.000
				Financial Income/ Produits financiers		12.000
TOTAL A-B-C-D-E	967.000	235.000	1.202.000	TOTAL A-B-C-D	1.190.000	1.202.000

Résultat	223.000	0
----------	---------	---

Le Président remercie M. Vanraes de son intervention et constate l'amélioration de la situation pour 2015 et 2016.

Décision du Conseil d'administration :

- Approbation de l'exécution jusqu'au 31 mars du budget modifié 2015, projection jusqu'au 31 décembre 2015 et projet du budget 2016

4.4 Informations sur l'accord CGLU / Commission européenne

M. Huchon donne la parole à M. Josep Roig, Secrétaire général de CGLU.

M. Roig prend la parole et explique que, pour le moment, il reste prudent quant à l'accord entre la Communauté européenne et CGLU, car rien n'a encore été officiellement signé à cette date. Même s'il existe un accord de principe avec l'Union européenne, il rappelle que sans une première signature, aucun autre accord n'est possible.

Il poursuit en commentant les difficultés qui entachent ces accords au sein de l'Union européenne, et explique que nous en sommes encore à la phase des discussions.

Il s'agit sans aucun doute d'un projet très important pour les réseaux d'associations des villes. Il existe un accord qui concerne non seulement CGLU et CGLUA, mais aussi AIMF et CLGF (Commonwealth).

Pour CGLU, la subvention est de type *opératif*, c'est-à-dire qu'elle vise à soutenir les activités en cours de réalisation. Pour CGLU, le renforcement des activités de *plaidoyer (advocacy)* a été présenté, en particulier celles concernant « *l'intelligence* ». De même, nous avons souhaité renforcer les réseaux de CGLU, c'est-à-dire non seulement les sections régionales, mais également les sections MEWA, ASPAC (entre autres). Enfin, un quatrième axe de travail vise à développer la coopération et la formation.

C'est à travers ces quatre axes de travail que nous pourrions renforcer les activités des réseaux, en particulier les nombreuses activités sur lesquelles nous travaillons avec METROPOLIS (plaidoyer, intelligence, etc.). La réunion conjointe tenue avec les villes périphériques pour déterminer l'agenda d'Habitat III en constitue un bon exemple.

Suite à la signature du contrat, nous devons organiser une réunion avec METROPOLIS pour déterminer les activités à inclure ou écarter, susceptibles d'approbation par l'Union européenne.

Le Président demande à M. Roig de préciser un calendrier pour permettre de renforcer la précision des chiffres, car le Trésorier aimerait disposer de ces

informations dans les meilleurs délais.

M. Roig explique que dans le meilleur des cas, CGLU organisera une réunion le 4 juillet à Bruxelles, à l'issue de laquelle il sera possible de déterminer si les conditions menant à une signature sont réunies. Le Secrétaire général de CGLU insiste sur le fait que le programme commençait le 1er janvier 2015 et, qu'à l'heure actuelle, il en est encore à la phase des discussions. Cela signifie que l'on peut difficilement connaître l'exécution de la subvention, au vu des dates.

En vertu des faits exposés, il est difficile d'avancer un chiffre exact pour les activités.

Le Trésorier intervient pour indiquer que si aucune prévision n'est possible pour 2015, il faudra modifier le budget et attendre de connaître les résultats des discussions.

De même, le Président demande à M. Roig si la subvention fera référence aux activités exécutées cette année ou à celles prévues pour l'année prochaine.

M. Roig affirme qu'en principe, l'exécution devrait se produire cette année. Il ajoute également que si tout se déroule bien, les délais peuvent encore être respectés. Il indique également que certains points nécessitent clarification, par exemple s'il sera possible de transférer des fonds aux sections. Il s'agit sans aucun doute d'un point clé pour CGLU.

Certaines conversations restant encore contradictoires, il est nécessaire de clarifier ce point, du fait de son importance.

Le Président remercie M. Roig des précisions apportées et assure aux membres du Conseil qu'ils seront informés de l'avancement du dossier en temps voulu.

5. AGENDA URBAIN MONDIAL

5.1 Le groupe de travail global et les Objectifs de développement du millénaire (ODM) pour l'après 2015

SANS INTERVENTION

5.2. Changement climatique

5.2.1 Proposition de mandat au Maire de Montréal, M. Denis Coderre, pour suivre les thématiques liées au changement climatique et de la COP 21.

Le Président explique que le Maire de Montréal, M. Denis Coderre, a exprimé sa volonté d'assumer le mandat visant à représenter METROPOLIS dans les domaines relatifs au changement climatique, et en particulier à la réunion de la COP21 et à la réunion préparatoire de Lyon qui se déroulera au mois de juillet.

M. Huchon rappelle qu'un mandat similaire a été donné à Michael Müller à Hyderabad au sujet d'Habitat III. Ces mandats sont à relier à la mission des Coprésidents, chargés de nous représenter devant les instances des institutions internationales.

Denis Coderre dispose d'une équipe motivée et engagée dans les sujets relatifs au changement climatique.

Décision du Conseil d'administration :

- Approbation du mandat au Maire de Montréal, Denis Coderre, en qualité de représentant de METROPOLIS pour le changement climatique et la COP21

5.2.2 Rapport sur le Congrès mondial d'ICLEI, Séoul 8-12 avril 2015.

5.2.3 Proposition de la déclaration METROPOLIS COP21

M. Huchon explique que la COP 21 est un engagement visant à contrôler la hausse de la température et veiller à ce qu'elle ne dépasse pas deux degrés Celsius d'ici 2050.

Cet engagement, d'une importance cruciale pour l'humanité et les générations futures, fait face aux risques de sécheresse et à bien d'autres facteurs adverses. Les métropoles ont donc un rôle très important à jouer à cet égard.

Nous souhaitons donner les moyens aux métropoles de faire entendre leur voix, à travers une déclaration du Maire de Montréal, Denis Coderre.

Le Président lit la proposition de déclaration et demande approbation du Conseil.

Décision du Conseil d'administration :

- Approbation de la déclaration de METROPOLIS pour la réunion préparatoire de la COP 21⁴, qui se déroulera à Lyon les 1 et 2 juillet 2015.

5.2.4 Soutien de METROPOLIS à l'étude de financement du Fonds vert pour les villes, les métropoles et les régions, à la charge du Fonds mondial de développement des villes (FMDV).

M. Huchon propose au Conseil d'apporter un soutien politique à l'« Étude sur le financement de l'action pour le climat », proposée par la région Île-de-France à la charge du FMDV.

L'idée est de gérer une étude d'accès au financement des collectivités locales pour progresser dans la gestion du climat, et en particulier pour établir un dialogue avec les institutions internationales et le Fonds vert pour le climat

des Nations Unies. Cette étude se réalisera à travers un soutien politique et également à travers du FMDV.

Le Président demande leur accord aux membres du Conseil.

Décision du Conseil d'administration :

- Apporter le soutien politique nécessaire de METROPOLIS à l'initiative de la région Île-de-France, afin de confier au FMDV une étude sur les conditions d'accès au financement des collectivités locales et régionales.

⁴ Annexe 4 : Déclaration de METROPOLIS pour la réunion préparatoire à Lyon de la COP21

5.2.5 Informations relatives au groupe de travail sur la gestion des risques de CGLU.

Le Président donne la parole à Alain Le Saux pour qu'il présente aux assistants des informations actualisées relatives au groupe de travail sur la gestion des risques, conduit par CGLU.

Dans le contexte du changement climatique, et au vu des différentes catastrophes environnementales, CGLU (inspiré par l'initiative de la Fédération canadienne des municipalités et la Fédération néerlandaise des municipalités) et Cités unies France (CUF) ont décidé d'élaborer un groupe de travail pour aider les collectivités locales victimes de catastrophes environnementales, notamment en matière de reconstruction.

M. Le Saux ajoute également que METROPOLIS aimerait s'inscrire dans cette initiative.

Décision du Conseil d'administration :

- Approbation de l'adhésion de METROPOLIS au groupe de travail sur la gestion des risques de CGLU et dirigé par CUF

5.3 Habitat III

5.3.1 Rapport sur la PrepCom II à Nairobi

Jean-Paul Huchon indique que le Maire de Berlin, Michael Müller a participé à une seconde réunion préparatoire (PrepCom II) tenue au mois d'avril dernier en qualité de représentant de l'association et de Coprésident de METROPOLIS chargé des questions relatives à Habitat III.

Le Président cède la parole à Michael Müller pour qu'il présente les résultats de cette réunion et commente les dernières informations du processus en cours.

M. Müller prend la parole et s'adresse aux membres du Conseil. Il explique que le mandat de représentation de METROPOLIS qui lui a été confié concernant Habitat III, s'est révélé complexe depuis le premier instant. D'une part, les membres des

Nations Unies (ONU) savent que 50 % de la population mondiale vit dans des villes, et que la majorité des Objectifs mondiaux pour le développement sont uniquement réalisables à travers la collaboration des collectivités locales. D'autre part, les codes internes de l'ONU limitent le rôle des villes à l'observation uniquement. Dans les faits, les maires y sont décrits comme des représentants des ONG. Mais il n'est pas possible d'évoquer l'avenir des villes sans un dialogue avec leurs représentants et sans tirer parti de leur expérience.

Le Maire de Berlin poursuit en expliquant sa participation à 2 réunions préparatoires d'Habitat III : la première à New York, en septembre 2014, et la deuxième à Nairobi, en avril 2015.

À New York, il a pu représenter l'association devant des représentants des ONG ; à Nairobi, il a joué son rôle de représentant devant l'Assemblée générale en qualité de seul membre non étatique, et a pu s'entretenir avec Joan Clos, Directeur exécutif d'ONU-Habitat.

En conséquence, il lui a été possible de défendre la posture et les demandes de l'association dans le processus de décision d'Habitat III. Mais le chemin à parcourir reste long. Comme exemple des difficultés rencontrées, il cite l'incapacité à s'accorder sur les normes devant régir l'accréditation des membres potentiels.

La seconde réunion n'a pas apporté de solution à ce sujet, contrairement aux attentes, et une réunion préparatoire extraordinaire est prévue à New York en septembre prochain à cet effet.

L'attitude des États-membres, qui ne voient pas d'un bon œil la participation des collectivités locales au processus, met en évidence deux éléments : d'une part, nos arguments n'ont pas été ignorés, ce qui leur confère une validité de facto ; d'autre part, nous devons aujourd'hui développer une stratégie plus claire pour l'avenir.

M. Müller propose ainsi de se mettre d'accord sur les prochaines étapes en relation avec le développement du processus de Habitat III :

Nous devons regrouper nos efforts et compter sur l'expérience et les connaissances de l'ensemble des représentants des métropoles. M. Müller invite les assistants à participer à la réunion PrepCity, qui se déroulera suite à la réunion actuelle.

La PrepCity permettra de mobiliser l'expérience et la créativité de tous les membres de METROPOLIS pour le projet Habitat III. Plus le nombre de villes

participant à cette réunion sera élevé, mieux nous pourrons articuler les étapes futures.

D'autre part, le document d'Habitat III est en cours d'élaboration depuis février 2015 par un groupe de travail emmené par la ville de Berlin. La réunion des Secrétaires régionaux a permis d'adopter ce document, qui devrait prendre un caractère officiel pour le réseau de METROPOLIS.

Dans un dernier temps, M. Müller considère essentiel d'adopter un axe de travail commun avec CLGU concernant le groupe de travail global. METROPOLIS et CGLU se doivent d'élaborer une déclaration conjointe pour renforcer notre influence et notre pouvoir décisionnel sur l'agenda urbain global à venir⁵.

Le Maire de Berlin termine son rapport en remerciant le Président et le reste des membres du Conseil pour la confiance qui lui a été donnée en qualité de représentant de l'association dans les domaines rattachés à Habitat III.

5.3.2 État des lieux du projet de contribution de METROPOLIS

Le Président souligne le travail réalisé par Michael Müller et la dynamique qu'il a su insuffler, ainsi que son engagement envers les membres de Habitat III pour représenter METROPOLIS de la meilleure manière. L'ensemble de son travail devrait mener à la rédaction finale d'un document qui sera présenté à la Conférence de Habitat III à Quito, au mois d'octobre 2016, avec CGLU.

Décision du Conseil d'administration :

- Approbation du processus mené par la Coprésidence de Berlin, Michael Müller et la dynamique de travail proposée

5.3.3 II^e assemblée mondiale des gouvernements locaux et régionaux

Le Président rappelle aux assistants les précédents de l'Assemblée mondiale des gouvernements locaux et régionaux, dont la première édition s'est tenue à

⁵ Annexe 5 : Projet de document exposant la position de METROPOLIS concernant Habitat III (en anglais seulement)

Istanbul en 1996, dans le cadre de la Conférence Habitat II, avec les organisations mondiales des villes, IULA, METROPOLIS et la Fédération mondiale des villes unies.

En 2016, dans le cadre d'Habitat III, CGLU organisera la II^e Assemblée mondiale des gouvernements locaux et régionaux, avec le soutien d'un grand nombre d'organisations mondiales de villes et autorités locales.

Le Président propose au Conseil de laisser à CGLU l'initiative d'organiser la II^e Assemblée mondiale des gouvernements locaux et régionaux, avec le soutien maximal des autres réseaux de villes et gouvernements locaux.

Il propose également d'approuver une déclaration commune (présentée aujourd'hui) qui insiste sur la nécessité de prendre ensemble les grandes décisions dans les domaines environnementaux, sociaux et de développement économique, entre autres, et que ces décisions soient systématiquement validées par une majorité des autorités locales.

Décision du Conseil d'administration :

- METROPOLIS soutient l'organisation de la II^e Assemblée mondiale des autorités locales, et approuve la déclaration de METROPOLIS⁶ proposée et lue par le Président à cette réunion

Eduardo Bilsky, de CGLU, prend la parole pour donner un complément d'information sur l'organisation de la II^e Assemblée mondiale des gouvernements locaux et régionaux.

L'objectif pour 2016 est que les gouvernements locaux soient reconnus au sein des Nations Unies comme des acteurs essentiels à l'élaboration du nouvel agenda urbain.

Cette Assemblée générale, qui réunira toutes les parties engagées dans le projet, sera organisée en plusieurs étapes. Bien sûr, son point culminant reste Quito en octobre 2016, mais il nous faut profiter de la troisième réunion préparatoire vers

⁶ Annexe 6: Déclaration de METROPOLIS en soutien de l'organisation de la II^e Assemblée mondiale des autorités locales

Habitat III, qui se tiendra en Indonésie au mois de juin 2016. En octobre 2016, le Congrès mondial de CGLU permettra de préparer cette Assemblée générale.

Il s'agit d'articuler des propositions claires, concises et coordonnées, pouvant être défendues devant la Communauté internationale.

M. Bilsky remercie le Président de lui avoir donné l'occasion de présenter l'agenda devant les membres du Conseil.

5.4 Services essentiels et inclusion sociale

Le Président explique qu'un mandat est proposé à Mpho Parks Tau, Maire de Johannesburg, afin de présenter à METROPOLIS les réflexions et évolutions concernant les services essentiels et l'inclusion sociale. En outre, ce mandat comprend également la représentation de l'association lors des réunions et des forums internationaux traitant de ces thèmes.

Le Président propose, à l'image de ce qui a été fait avec M. Müller et M. Coderre, que le Maire de Johannesburg, Mpho Parks Tau, reçoive également le mandat de représenter METROPOLIS dans les domaines relatifs aux services essentiels et à l'inclusion sociale.

Le Président donne la parole au Maire de Johannesburg.

M. Parks Tau annonce que son intervention sera brève, car il doit participer aux discussions de la session PrepCity.

Le Maire de Johannesburg rappelle aux assistants qu'il a été élu Coprésident à Hyderabad et qu'un mandat lui a été confié en matière d'accès aux services essentiels et d'inclusion sociale. Un document de travail a été élaboré pour détailler la signification et le contenu de ce mandat, ainsi que son contexte d'application.

Le Maire de Johannesburg commence sa réflexion en faisant référence au programme de ONU-Habitat | Objectifs et principes, Engagements et Plan global d'action, article 84, qui définit la nature des « services essentiels » : accès à l'eau potable, service sanitaire, gestion des déchets, bien-être collectif, transport et accès aux modes de communication, énergie, santé et services d'urgence, écoles, sécurité publique et gestion des espaces ouverts.

Cette action générale s'articule en 3 axes élémentaires : infrastructure des services essentiels, services sociaux et services de qualité de vie.

C'est sur cette base que la vision et les obligations de la Coprésidence ont été définies.

Vision : la Coprésidence reconnaît les effets de composition des différentes formes d'exclusion et les aspects de facilitation mutuelle des formes d'inclusion, et s'engage à les traiter en parts égales, à travers des activités de pratique directe, de recherche et de promotion directe. Le Coprésident adoptera une démarche inclusive pour gérer et proposer une approche des services et de l'inclusion qui soit globalement pertinente.

M. Parks Tau ajoute également que les responsabilités que cette Coprésidence se doit d'endosser ont fait l'objet d'une description détaillée. Pour n'en citer qu'une, il mentionne l'élaboration d'un plan d'action visant à influencer l'agenda international en matière de services essentiels et d'inclusion sociale. Il assure ainsi que le profil de METROPOLIS gagnera en visibilité, confiance et notoriété au sein des plateformes internationales, mais également des institutions multilatérales africaines et sud-africaines.

Il nous faudra développer des positions politiques clés à travers la recherche et le développement, et réviser également des cas d'étude internationaux pertinents pour cette Coprésidence.

Il ajoute un point qui ne figure pas dans le document distribué : la nécessité de coordonner les initiatives connexes, mais menées par d'autres Coprésidences. Il faudra également participer activement au processus de gestion des politiques au sein de METROPOLIS, en coordination avec le reste des Coprésidents et du Secrétaire général.

La troisième page du document présente les tâches à réaliser dans les meilleurs délais, pour ce mandat : la constitution d'un *leadership* politique capable de réunir les coalitions et les réseaux d'intérêts locaux qui coopèrent à une vision commune, l'engagement à travailler sur de véritables partenariats avec les entreprises, les syndicats et les organisations communautaires, etc.

Il avertit que la liste est longue, mais qu'il souhaite mettre en valeur un point qui lui semble très important : travailler en étroite collaboration avec le Secrétaire

général et le Secrétariat général à Barcelone, afin d'intégrer le travail de la Coprésidence dans le programme général de METROPOLIS.

M. Parks Tau conclut en remerciant l'assistance.

Décision du Conseil d'administration :

- Approbation du mandat au Maire de Johannesburg⁷, Mpho Parks Tau, en qualité de représentant de METROPOLIS en matière de services essentiels et d'inclusion sociale

5.5 Réunion *Africités*

Le Président redonne la parole à M. Parks Tau pour qu'il présente l'avancée des préparatifs de la réunion *Africités*.

Le Maire de Johannesburg précise que la ville de Johannesburg et l'Association sud-africaine des gouvernements locaux accueilleront la réunion *Africités* du 29 novembre au 1er décembre 2015.

Cette réunion revêt une importance particulière, dans un contexte de débats internationaux intenses sur le futur urbain de nos villes, en proie à une urbanisation galopante, la paupérisation du tissu urbaine et des flux migratoires ayant un impact direct sur nos municipalités.

Le Maire de Johannesburg indique qu'*Africités* fera entendre la voix des gouvernements locaux africains qui souhaitent assumer leurs responsabilités et défendre leurs intérêts, mais également des gouvernements locaux du « Sud mondial » des plateformes internationales, dont la participation aux discussions sur le futur des villes s'intensifie.

Cette réunion se déroulera suite à la publication des Objectifs de développement du millénaire, à la veille de la réunion de la COP 21, et 9 mois avant la réunion d'Habitat III à Quito. Elle constitue ainsi une plateforme idéale pour faire entendre la voix des gouvernements locaux africains.

⁷ Annexe 7 : Description du mandat confié au maire de Johannesburg

M. Parks Tau termine son intervention en invitant les assistants et membres à prendre part à ces discussions.

Le site Web dédié à la réunion présente toutes les informations complémentaires nécessaires : <http://www.africities2015.org/>.

Le Président remercie le Maire de Johannesburg de son intervention.

6. AGENDA METROPOLIS

6.1 Prochaines réunions METROPOLIS (Réunion annuelle 2016 et Congrès mondial 2017)

Le Président explique que, lors de la dernière réunion du Conseil d'administration, la ville de Dakar a été choisie pour accueillir la Réunion annuelle de METROPOLIS en 2016.

M. Huchon poursuit en indiquant que, pour des raisons de force majeure, la ville de Dakar n'est actuellement pas en mesure d'organiser cet événement. Cette annulation fait suite à plusieurs décisions prises dans le pays, en apparence contradiction avec le principe de décentralisation.

La ville de Dakar est ainsi privée d'une partie des budgets sur lesquels elle comptait pour organiser la réunion.

Cette situation ne constitue toutefois pas un cas isolé. Le Président explique que le Maire de Buenos Aires, Mauricio Macri, avouait connaître les mêmes difficultés, tout comme Paris – Île-de-France. Les tendances à la décentralisation et la centralisation sont en opposition constante.

M. Huchon donne la parole à Rahmatouca Sow Dieye de la ville de Dakar.

Mme Sow Dieye indique qu'elle ne souhaite pas revenir sur les raisons du retrait de Dakar et exprime aux assistants les regrets du Maire de Dakar de ne pas être en mesure d'accueillir la prochaine réunion de METROPOLIS.

M. le Maire garde espoir d'accueillir d'autres activités de METROPOLIS en 2016, lorsque la situation sera maîtrisée. Il songe notamment aux activités relatives aux femmes et aux plus jeunes, mais sans aucun doute dans le cadre de

METROPOLIS.

Aujourd'hui, du fait de cette nouvelle situation, nous devons sélectionner d'autres villes candidates pour accueillir la Réunion annuelle de 2016. Le Président demande ouvertement aux assistants si des villes souhaitent se porter candidates.

Aucun des assistants ne répond à la demande.

Décision du Conseil d'administration :

- Mandat au Secrétaire général de trouver une ville pour accueillir la Réunion annuelle de METROPOLIS en 2016.

Le Président poursuit l'ordre du jour de METROPOLIS et précise que le choix d'un candidat pour accueillir le Congrès mondial de METROPOLIS en 2017 est devenu très simple, car seules 2 villes-membres se sont proposées : Chengdu et Montréal.

Chengdu, de manière très élégante, a retiré sa candidature en faveur de celle de Montréal. Rappelons que Montréal est une des villes fondatrices de METROPOLIS.

Le Président remercie la ville de Chengdu de sa candidature et de son *fairplay*.

Jean-Paul Huchon donne la parole à Pierre Desrochers, représentant du Maire de Montréal Denis Coderre, pour qu'il présente la proposition de leur ville.

M. Desrochers remercie le Président de lui donner la parole.

La candidature de la ville de Montréal pour accueillir le Congrès mondial de METROPOLIS en 2017 se doit en partie du statut de Montréal comme ville fondatrice de l'association. Il précise, en outre, que la ville célébrera en 2017 le 375^e anniversaire de sa fondation.

Montréal est reconnue comme l'une des villes d'Amérique du Nord les plus compétentes en matière de célébration de congrès, une réputation que la ville souhaite ardemment confirmer à l'ensemble des participants.

M. Desrochers prie les assistants de bien vouloir excuser l'absence de M. Denis Coderre et demande à ce qu'un message vidéo du Maire de Montréal soit diffusé.

« Chères amies, chers amis : Je suis Denis Coderre, Maire de Montréal. Certains d'entre vous m'ont aperçu hier mais, malheureusement, il m'est impossible de prendre part à cette réunion aujourd'hui, et je vous prie de bien vouloir m'en excuser. La magie de la vidéo me donne toutefois l'occasion de vous adresser quelques mots, à toutes et à tous.

Comme vous le savez, Montréal souhaite accueillir le prochain Congrès mondial de METROPOLIS dans deux ans. 2017 constitue une année cruciale pour notre métropole qui fêtera alors le 375^e anniversaire de sa fondation, le 50^e anniversaire de la célébration de l'Expo de 1967 et le 150^e anniversaire de la Confédération canadienne. Voilà une occasion de choisir Montréal comme ville de rencontre pour célébrer les événements les plus importants de notre histoire.

Vous constaterez tout ce que notre ville peut offrir à ses visiteurs et, surtout, sentirez comment son cœur bat au rythme de la diversité culturelle.

J'espère pouvoir vous recevoir à Montréal en 2017 à l'occasion du Congrès mondial de METROPOLIS, sous le thème des « Villes globales, plurielles et inclusives ». Avant de vous quitter, voici quelques images de Montréal pour vous donner une idée de ce qui vous attend.»

La vidéo prend fin, M. Desrochers remercie les assistants de leur attention. Il souligne le grand plaisir qu'aura la ville de Montréal à accueillir les délégués de METROPOLIS. Si les dates exactes ne sont pas encore arrêtées (à définir avec le Secrétariat général), le Congrès devrait se célébrer au mois de mai 2017.

Pour terminer, il invite tous les assistants à participer à une réunion thématique qui se déroulera à l'occasion d'Habitat III, les 6 et 7 octobre prochains à Montréal. Des délégués de tous les continents y seront présents. Le programme prévoit des sessions avec des représentants des différents États-membres de l'ONU, des gouvernements locaux et de la société civile.

La conférence portera principalement sur les politiques métropolitaines et les mécanismes de collaboration en matière de gestion durable. Son objectif : adopter la déclaration finale soulignant le caractère essentiel de la planification et de la coordination dans la gestion et le développement des zones métropolitaines.

Le Président remercie M. Desrochers de son intervention.

Décision du Conseil d'administration :

- Approbation de l'organisation du Congrès mondial METROPOLIS par la ville de Montréal en 2017

7. AUTRES SUJETS

Le Président donne la parole à l'architecte Felipe Jesús Gutiérrez, Secrétaire au développement urbain et au logement du Gouvernement de la ville de Mexico.

M. Gutiérrez présente les informations que M. Miguel Ángel Mancera, Chef du Gouvernement de la ville de Mexico et Vice-Président régional de METROPOLIS, veut porter à la connaissance des membres du Conseil concernant la sélection du Gouvernement de la ville de Mexico par les Nations Unies pour emmener l'une des Conférences thématiques mondiales, au sein du processus préparatoire officiel, vers le sommet Habitat III qui se déroulera à Quito au mois d'octobre 2016.

Avec le soutien du FMDV, le Gouvernement de la ville de Mexico, à travers le Secrétariat du développement urbain et du logement, organisera très certainement (la deuxième semaine du mois de mars 2016), la réunion consacrée au thème suivant : « Instruments de financement pour le développement urbain ». Sans aucun doute, le financement de l'urbanisation, les processus de financement urbain et la demande croissante en services publics constituent les plus grands défis que les autorités locales du monde entier, indépendamment de leur taille ou situation, doivent relever.

Dans la cadre des activités que la ville de Mexico réalise au sein de METROPOLIS, en particulier à travers le Centre régional de formation pour l'Amérique du Nord (hébergé par l'École d'administration publique du district fédéral), un séminaire international sera organisé en novembre 2015 autour de la reconversion urbaine dans les métropoles. L'objectif est d'amener les villes participantes à proposer des interventions urbaines concrètes en vue de leur réhabilitation, leur rénovation, leur régénération et/ou leur redensification.

M. Gutiérrez invite le Conseil de METROPOLIS à approuver la participation formelle de METROPOLIS en qualité de partenaire coorganisateur de la Conférence thématique vers Habitat III au mois de mars 2016 à Mexico. Cette Conférence constituerait également une excellente occasion de réunir les Secrétaires généraux de METROPOLIS. De même, la ville de Mexico se met à disposition du Conseil pour organiser la II^e édition de la réunion PrepCity, actuellement emmenée par la ville de Berlin.

Décision du Conseil d'administration :

- Participation formelle de METROPOLIS comme partenaire coorganisateur de la Conférence thématique vers Habitat III à Mexico au mois de mars 2016
- Célébration de la réunion des Secrétaires régionaux dans la ville de Mexico à l'occasion de la Conférence thématique
- Célébration de la II^e réunion PrepCity à Mexico

Le Président donne la parole à M. Hossein Kashiri qui souhaite réaliser une brève présentation sur les Jeunes de METROPOLIS, section de l'association conduite par la ville de Mashhad.

M. Kashiri remercie le Président de l'opportunité qui lui est donnée d'apporter quelques informations aux assistants concernant les activités des Jeunes de METROPOLIS.

Il s'adresse aux membres du Conseil et aux gestionnaires des municipalités, et demande qu'un espace soit réservé aux jeunes dans les sujets de la gestion urbaine. Les gestionnaires des municipalités devraient systématiquement prévoir une structure d'accueil réservé aux jeunes au sein de METROPOLIS.

Le groupe de Jeunes de METROPOLIS s'est constitué suite à son approbation au Conseil d'administration de Johannesburg en 2013, puis a été accueilli par la ville de Mashhad.

En 2014, suite à la réunion stratégique célébrée à Barcelone en 2014, les relations ont commencé formellement avec le Secrétariat général de METROPOLIS.

Des représentants de Mashhad, Barcelone, São Paulo et Berlin ont participé à une réunion stratégique à Mashhad pour discuter des prochaines lignes d'action, ainsi que de la vision, de la mission et des objectifs de Jeunes de METROPOLIS. Le résultat est représenté sur la pièce d'*origami* et le prospectus remis à chaque membre du Conseil.

En 2014, dans le cadre du Congrès mondial de METROPOLIS, les Jeunes de METROPOLIS ont fait leur entrée dans l'Assemblée générale des membres de METROPOLIS ; un atelier thématique a d'ailleurs été organisé à cette occasion : « *Pourquoi les jeunes doivent-ils participer ?* »

En parallèle, de nombreuses communications en ligne ont été lancées via *LinkedIn* et *Global Ideal City*, ce dernier étant hébergé par la ville de Mashhad.

Aujourd'hui à Buenos Aires, les Jeunes de METROPOLIS reviennent en force avec un nouvel atelier.

M. Kashiri s'adresse maintenant au Président et aux membres du Conseil, en expliquant que la grande préoccupation des jeunes aujourd'hui, en plus de subvenir à leurs besoins, est d'être vus et entendus, de recevoir des gages de confiance et de disposer du droit à participer aux différentes activités. Les Jeunes de METROPOLIS représentent aujourd'hui la voix des jeunes gestionnaires en urbanisme, et la voix de tous les jeunes en général.

Une partie essentielle de la motivation, de la créativité, de l'énergie et du dynamisme des Jeunes de METROPOLIS se trouve entre les mains des représentants des municipalités du réseau METROPOLIS.

Les Jeunes de METROPOLIS ont déjà mis en place plusieurs aspects préparatoires, en organisant notamment au mois d'avril dernier à Mashhad plusieurs ateliers, menés à terme avec le MITI sous le thème « *Le rôle des jeunes dans la gestion urbaine* », et dont les rapports ont été remis au Secrétariat général de METROPOLIS.

La participation active de toutes les villes devient maintenant nécessaire, en vue de dynamiser ces premiers pas.

Pour terminer, M. Kashiri remercie le Président de METROPOLIS, le Maire de Mashhad (M. Mortazavi), M. Alain Le Saux, Secrétaire général de METROPOLIS, et souhaite la bienvenue au nouveau Secrétaire général de METROPOLIS, Felip Roca. Enfin, il prononce quelques mots pour rappeler l'importance de donner du pouvoir aux jeunes.

Décision du Conseil d'administration :

- Inclure dans les activités du réseau et de la gestion urbaine des villes-membres la volonté de participation des Jeunes de METROPOLIS.

Le Président donne la parole à Catherine Zouzoua, représentante d'Abidjan, qui souhaite intervenir.

Mme Zouzoua tient tout d'abord à présenter ses excuses pour l'absence du Gouverneur d'Abidjan, Robert Beugré Mambé. M. N'Cho, Vice-Gouverneur d'Abidjan, qui devait le remplacer, a rencontré quelques soucis administratifs concernant l'obtention d'un visa.

Elle présente ensuite le rapport du III^e Forum mondial des femmes, qui s'est tenu à Abidjan en 2013. Cette réunion a rassemblé 3 000 femmes du monde entier. Les associations du pays, le ministère, ONU-Femmes, ainsi que l'UNESCO nous ont honorés de leur participation.

Durant les 4 journées du Forum, de nombreuses déclarations ont été lues en présence du Premier ministre de Côte d'Ivoire, ce qui démontre l'importance donnée à METROPOLIS et la répercussion du Forum dans ce pays.

Le Réseau Femmes METROPOLIS et la ville d'Abidjan, suite au Forum, ont signé un accord avec l'association *Amputados Sant Jordi* afin d'établir les bases d'un travail commun.

La ville Abidjan voudrait souligner encore une fois sa disponibilité et exprimer sa reconnaissance quant à sa participation au présent Conseil d'administration.

Le Président cède la parole à Vahid Jalili, Vice-Maire des affaires sociales et culturelles de Mashhad

« Qu'est-ce que METROPOLIS ? », demande-t-il. « Une nouvelle organisation politique européenne en faveur d'un nouveau colonialisme ? », poursuit-il.

Selon lui, tout au long de cette matinée, seules les valeurs occidentales ont été défendues. Il se demande si ces réunions visent à défendre l'homosexualité.

Le représentant de Mashhad estime que les réunions devraient aborder des sujets plus importants. Il croit en la nécessité d'un changement de paradigme.

METROPOLIS en reste aux niveaux techniques des discussions, alors que les problèmes que rencontrent nos villes se trouvent plutôt à un autre niveau paradigmatique.

Le paradigme communiste a échoué, tout comme le capitalisme.

METROPOLIS devrait, dans sa volonté de constituer un nouveau cadre pour la société mondiale, adopter un regard nouveau. Mashhad propose d'inviter, lorsque l'occasion se présentera, des philosophes sociaux pour discuter en profondeur des problématiques actuelles et organiser une revue technique en soutien à l'étude en profondeur de ces problématiques.

Il serait pertinent d'organiser une rencontre entre philosophes sociaux du monde entier, chaque année. La municipalité de Mashhad se propose pour accueillir une éventuelle première rencontre entre philosophes sociaux du monde entier. Ceux-ci permettraient de poser un regard plus complet sur les problématiques urbaines.

Le Président remercie le Vice-Maire de son intervention, mais il estime qu'il nourrit une vision erronée de METROPOLIS lorsqu'il considère que les actions de METROPOLIS ne sont pas stratégiques. Des sujets tels que la lutte contre le changement climatique, la gestion des villes (80 % de la population vit dans les villes), la gestion du logement, les thèmes sociaux et les autres grands sujets

auxquels travaille l'association ne peuvent être plus stratégiques. M. Huchon ajoute que, bien sûr, les thèmes administratifs et financiers sont une partie importante de l'association, mais n'en constituent pas les axes principaux.

Le Président lui demande de se remémorer les discussions de la matinée où les maires du monde entier ont apporté des idées nouvelles sur le bien-vivre en communauté et l'innovation sociale.

Et concernant les opinions politiques mentionnées qui affectent le monde entier, il en existe une grande diversité. Bien heureusement, à METROPOLIS, les différentes idées et opinions politiques coexistent en totale liberté.

En qualité de Président, explique-t-il, il se doit de faire respecter les valeurs partagées au sein de METROPOLIS.

Le Vice-Maire précise qu'il parlait des discussions philosophiques et sociales, non pas politiques. Il insiste sur le fait que les discussions purement techniques lui paraissent peu utiles si l'on songe aux problèmes réels rencontrés par les villes.

Le Président affiche son désaccord et souligne la nécessité d'un travail aux niveaux technique et financier. Il clôt l'échange en donnant la parole aux représentants d'Istanbul.

Le représentant d'Istanbul, M. Özdemirliçin, Chef de la délégation, Membre de l'assemblée de l'IMM (AK Party), souhaite une totale réussite à Alain Le Saux dans sa nouvelle étape. Il félicite également M. Felip Roca pour sa récente nomination comme Secrétaire général et lui souhaite une trajectoire tout aussi exemplaire que celle d'Alain Le Saux.

Il profite également de l'occasion pour signaler qu'en début de réunion, le système audio ne fonctionnait pas correctement, justifiant ainsi sa demande de copie papier de l'ordre du jour, en plus des autres documents. Il propose que, lors des prochaines réunions, il soit possible d'obtenir toute la documentation au format papier. Il termine en remerciant tous les assistants à cette réunion.

Le Président le remercie de son intervention et indique qu'il tiendra compte de cette demande lors des prochaines réunions, après consultation du Secrétariat général.

M. Huchon rappelle les villes participant à la présente réunion : Buenos Aires, São Paulo, Guangzhou, Bruxelles, Berlin, Johannesburg, Barcelone, Mexico DF, Istanbul, Montréal, Mashhad, Paris - Île-de-France, Caracas, Santiago du Chili, Dakar, Abidjan, Séoul, Chengdu, le Réseau international de femmes de METROPOLIS et, en qualité d'observateurs : CGLU, FMDV et Deloitte.

Le Président remercie tous les assistants de leur participation et du temps consacré à l'association. Cette association peut encore se développer, en appliquant des règles très strictes en matière de contrôle des cotisations et des coûts. Nous ferons tout notre possible que l'association gagne encore en influence sur le débat international, les institutions et les gouvernements, et qu'elle soit également une source de développement pour les collectivités locales.

M. Huchon remercie de nouveau tous les participants de leur temps et clôt la réunion du Conseil d'administration 2015.

Voici les principaux accords approuvés durant la session du Conseil d'administration de METROPOLIS, célébré dans la ville de Buenos Aires le 20 mai 2015. Cet acte devra être approuvé par le prochain Conseil d'administration qui se déroulera en 2016.

Signé :



ALAIN LE SAUX

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE METROPOLIS

Annexe 1: Règlement intérieur modifié

Association METROPOLIS
Association française Loi 1901

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Ce règlement intérieur complète et précise certains articles des statuts de l'association modifiés et approuvés le 8 d'octobre 2014.

Note : les modifications du règlement intérieur apparaissent en caractères soulignés

Article 4 - Membres

Peuvent devenir membres actifs toutes les agglomérations capitales, et les agglomérations d'au moins 1 000 000 d'habitants. La marge d'appréciation est du ressort du Conseil d'administration. Les agglomérations ne répondant pas à ces critères peuvent devenir membres associés.

Les métropoles membres actifs sont représentées dans les instances de l'association par leurs dirigeants en exercice. Quand leurs fonctions cessent, ils sont automatiquement remplacés par leur successeur. Cette disposition vaut également pour les membres associés personnes morales.

Les villes et métropoles qui souhaitent devenir membre actif ou membre associé de Metropolis adressent au président de l'association une demande d'adhésion, à laquelle doit être joint un extrait de la délibération de leur assemblée. Dans les villes où il n'existe pas d'assemblée, l'avis favorable de l'autorité de tutelle est éventuellement joint à la demande. Toute demande d'adhésion est instruite par le Bureau exécutif et soumise à la décision du Conseil d'administration. Le Secrétariat général est autorisé à prendre entre deux Conseils d'administration les demandes d'adhésion correspondant aux critères définis par le Conseil et à percevoir les cotisations correspondantes. En cas de non ratification par le Conseil d'administration, l'association remboursera les sommes perçues.

Des personnalités internationales ayant apporté ou pouvant apporter un soutien particulier à l'association peuvent être désignées membres d'honneur. Elles sont choisies par le Conseil d'administration.

Metropolis est une organisation qui collabore avec de nombreux partenaires publics ou privés : entreprises, universités, agences et organismes internationaux et organisation non-gouvernementales. A ce titre, l'association pourra établir avec ces partenaires des protocoles d'accord précisant la nature de leur collaboration et les conditions dans lesquelles elle s'exerce.

Les membres qui s'impliquent dans des activités de l'association et/ou l'accueil d'un bureau régional, s'engagent à prendre en charge les coûts y afférent (humains, financiers, logistiques...).

Article 7 - Cotisations

La cotisation est annuelle. La contribution annuelle variable est déterminée en fonction du Produit National Brut (PNB) des pays où sont situées les métropoles membres actifs et membres associés. Trois catégories de PNB, assorties d'une contribution de référence, sont définies. La part de cette contribution de référence effectivement demandée à chaque membre est de 100% pour les membres actifs, 20% pour les membres associés personnes morales et 3% pour les membres associés personnes physiques.

Les appels à cotisations se font chaque année au mois de février, et les cotisations devront être versées avant le mois de juin de l'année d'appel. Lorsque les réunions du Conseil d'administration et/ou Assemblée se tiennent au cours du premier semestre, l'appel est fait début janvier pour avancer les paiements. Les cotisations seront versées sur le compte bancaire indiqué sur le formulaire de demande de paiement annuel, dont l'unique titulaire est l'association mondiale des grandes métropoles – METROPOLIS. Il est accordé une période probatoire de deux ans destinée à permettre la mise en place du paiement des cotisations pour les nouveaux membres ou la reprise du paiement pour les anciens membres. Au-delà de cette période, le Conseil d'administration statuera sur proposition du Comité des finances. Les membres d'honneur sont exemptés de cotisation.

Article 8-1 Assemblée générale

Conformément à l'article 8-1 des statuts, les membres actifs seuls disposent du droit de vote à l'Assemblée générale. Ils doivent être à jour de leur cotisation de l'année précédente pour prendre part au vote. Une période probatoire maximum de deux ans, nécessaire à la mise en place du paiement des cotisations pour un nouveau membre, ou à la reprise de paiement des cotisations pour un ancien membre, est instaurée. Pendant cette période, le membre peut participer aux travaux de l'association, il bénéficie de ses droits de vote dès qu'il régularise sa situation financière.

S'ils ne peuvent assister personnellement à l'Assemblée générale, les maires, présidents, gouverneurs ou responsables des métropoles ont la possibilité de se faire représenter par une personne dûment mandatée et appartenant à la même institution membre actif.

L'Assemblée est convoquée par le président au moins 15 jours avant la date de celle-ci ; la convocation comporte l'ordre du jour. Si l'assemblée est convoquée en session extraordinaire, il doit être fait mention de l'initiative de la demande et, suivant le cas, du nombre des membres actifs (au moins la moitié plus un) qui ont demandé la convocation.

Des responsables de villes ou métropoles, qui n'appartiennent pas à l'association, peuvent assister aux réunions statutaires, à titre d'observateur, après avoir été agréés par le Bureau exécutif. Il en est de même pour les personnalités désignées par les organisations ou associations internationales publiques ou privées afin de les représenter à ces réunions. Ces observateurs peuvent faire, sur autorisation du président, des communications sur des sujets ayant trait à la raison de leur présence.

Les compétences de l'Assemblée générale sont les suivantes :

- élire un nouveau Conseil d'administration ;
- approuver et ratifier les orientations stratégiques et le Plan d'action qui régira les activités de Metropolis ;
- approuver le rapport moral et financier et les comptes des années écoulées depuis la dernière Assemblée générale ;
- délibérer des questions à l'ordre du jour.

Les réunions de l'Assemblée générale et du Conseil d'administration donnent lieu au moins tous les 3 ans au « Congrès de Metropolis ». Ce Congrès est l'occasion pour Metropolis d'organiser dans la métropole membre, hôte de l'événement, des conférences, des séminaires et des ateliers sur des thèmes proposés par le Conseil d'administration et conformes aux vœux émis par l'Assemblée générale.

Le choix de la métropole hôte est arrêté par le Conseil d'administration. Dans le cadre de la préparation du Congrès, le représentant de la métropole hôte peut être convié à participer aux réunions du Bureau exécutif.

Article 8-3 – Conseil d'administration

Les membres du conseil d'administration sont élus par l'Assemblée générale à la majorité simple. Pour être membre du Conseil d'administration la métropole :

- a) doit être à jour de ses cotisations
- b) doit être représentée par le dirigeant en activité de son organe exécutif ou son représentant formellement mandaté.

Le président, les co-présidents, les vice-présidents régionaux, le trésorier et le trésorier adjoint sont désignés par les membres du Conseil d'administration.

La réunion annuelle du Conseil d'administration se tient dans la métropole hôte qui en fera la proposition à l'occasion du Conseil d'administration précédent.

Les compétences du Conseil d'administration sont les suivantes :

- recommander les orientations stratégiques (Plan d'action) à l'Assemblée générale ;
- approuver les budgets ;
- arrêter les comptes de l'exercice clos ainsi que le rapport moral et financier de l'année précédente ;
- approuver l'ensemble des procès-verbaux des réunions statutaires ;
- déterminer le montant des cotisations des membres ;
- accepter de nouveaux membres et, le cas échéant, procéder à la radiation de certains membres ;
- approuver la candidature des villes d'accueil pour l'organisation des réunions du Conseil d'administration ;
- fixer l'ordre du jour de l'Assemblée générale ;
- approuver la liste des représentants de Metropolis, candidats au Bureau exécutif de Cités et Gouvernements locaux Unis (CGLU) et à son Conseil mondial.

Le Conseil d'administration rend compte de ses actions à l'Assemblée générale.

Article 8-4 – Bureau exécutif

Il est institué au sein du Conseil d'administration, un Bureau exécutif comprenant le président et les co-présidents, le trésorier et son suppléant.

La première partie de la réunion du Bureau exécutif est consacrée au Comité des finances présidé par le Trésorier ou son suppléant et auquel participent les secrétaires régionaux

Le secrétaire général participe aux travaux du Bureau exécutif dont il prépare l'ordre du jour. Il est chargé de veiller à l'exécution de ses décisions.

Le Bureau exécutif se réunit au moins une fois par an, avant le Conseil d'administration sur convocation du président.

Article 9 – Président du Conseil d'administration

Le président est le plus haut responsable de l'association. Ses responsabilités sont les suivantes :

- fixer l'ordre du jour du Conseil d'administration ;
- présider toutes les réunions statutaires (Assemblée générale, Bureau exécutif, Conseil d'administration) ;
- assurer la représentation politique de l'association dans les instances internationales et dans les diverses activités de l'association ;
- veiller à la mise en application des orientations stratégiques décidées par l'Assemblée générale et le Conseil d'administration ;
- nommer le secrétaire général de l'association après consultation du Conseil d'administration.

Le président rend compte de ses actions au Conseil d'administration et à l'Assemblée générale.

Article 10 – Co-présidents et vice-présidents

Sont désignés par le Conseil d'administration :

- des co-présidents chargés de la supervision des activités stratégiques de l'association. Ils assurent, par délégation du président, la représentation de l'association dans les événements importants et les conférences internationales ;
- des vice-présidents régionaux, chacun représentant une subdivision régionale de l'association. Ces vice-présidents assurent la supervision du ou des bureaux régionaux implantés dans la région considérée.

Les co-présidents assistent le président dans ses missions. Ils sont membres du Bureau exécutif.

Les co-présidents et les vice-présidents régionaux rendent compte de leur action au président et au Conseil d'administration

Article 11 – Trésorier

Le trésorier est responsable de la supervision de la stratégie financière, de la comptabilité et de la gestion des finances de Metropolis.

Il présente au Conseil d'administration :

- le rapport financier de l'exercice écoulé y compris les modifications budgétaires intervenues en cours d'exercice ;
- l'exécution du budget de l'exercice en cours ;
- le projet de budget de l'exercice suivant ;
- toute modification des règles et procédures budgétaires

Lors de chaque Assemblée générale, le trésorier présente :

- la situation financière de l'association ;
 - les comptes des exercices financiers écoulés depuis la précédente Assemblée générale ;
 - le rapport financier des années écoulées depuis la précédente Assemblée générale ;
 - le projet de budget pour les années suivantes jusqu'à la prochaine réunion de l'Assemblée générale.
- En cas de vacance de poste, le trésorier suppléant se substitue au trésorier titulaire jusqu'à la nomination d'un nouveau trésorier par le Conseil d'administration suivant.

Le trésorier rend compte de ses actions au Conseil d'administration et à l'Assemblée générale.

Article 12 – Secrétaire général et secrétariat général

Le secrétariat général est l'administration permanente de l'association. Il est dirigé par le secrétaire général. Le secrétaire général, avec l'appui de son administration, est chargé principalement de :

- représenter l'association dans toutes les activités pour lesquelles il bénéficie d'une délégation de pouvoir de la part du président;
- communiquer régulièrement avec le président, le Conseil d'administration, le Bureau exécutif, le trésorier et les bureaux régionaux ;
- engager les diverses réflexions stratégiques et financières en consultation avec les différents Comités ou groupes de travail ad hoc et les membres de Metropolis et élaborer le Plan d'action découlant de ces consultations ;
- coordonner les positions de Metropolis sur les grandes questions d'actualité qui intéressent l'association ;
- veiller à la mise en œuvre des orientations et des décisions des instances statutaires
- mettre en place les procédures permettant d'assurer la tenue des comptes en lien avec le trésorier ;
- établir des rapports trimestriels d'activité et des rapports financiers semestriels ;
- organiser et coordonner l'ensemble des activités de l'association, les réunions statutaires, les ateliers, séminaires, etc., ainsi qu'assurer la relation avec les membres.

Sur base d'un plan d'action et financier préalablement présenté au président et au trésorier, le secrétaire général recrute le personnel compétent du secrétariat général. Il est habilité à ouvrir et à faire fonctionner, au nom de l'association un compte courant bancaire selon les modalités arrêtées avec le président et le trésorier. Il pourra en cas de besoin et pour le bon fonctionnement du secrétariat général déléguer ses pouvoirs en cette matière, en tout ou en partie, avec l'accord écrit du président et du trésorier.

Pour assister le secrétaire général dans les missions de réflexion stratégique, financière ainsi que pour le pilotage des activités, il peut être mis en place des comités (ou groupes de travail) à vocation stratégique, financière ou d'évaluation. Les réunions de ces comités (ou groupes de travail) font l'objet de convocations de la part du secrétaire général, qui en fixe les ordres du jour.

Peuvent participer à ces réunions, les représentants du président, des co-présidents et du trésorier, les secrétaires régionaux, ainsi que toutes personnes conviées pour leur qualité d'expertise.

Le secrétaire général rend compte de son action au président et au Conseil d'administration.

Article 13 – Secrétaires régionaux et Bureaux régionaux

Les bureaux régionaux sont dirigés par des secrétaires régionaux dont les missions sont d'ordre technique et administratif.

Les principales responsabilités des secrétaires régionaux sont les suivantes:

- assurer la promotion de Metropolis auprès des partenaires institutionnels et faire connaître Metropolis dans les régions et représenter les intérêts des villes membres de la région considérée ;
- assurer une communication régulière avec le vice-président régional de l'association et les villes membres de la région considérée ainsi qu'avec le secrétaire général ;
- soumettre des rapports de situation périodiques au secrétaire général notamment signaler les changements institutionnels et politiques des membres;
- assurer le recrutement de nouveaux membres de Metropolis dans la région considérée ;
- suivre le recouvrement des cotisations des membres de sa région et signaler, le cas échéant, les problèmes de paiement au secrétaire général ;
- participer à toutes les réflexions stratégiques concernant la vie de l'association ainsi qu'aux activités de préparation des réunions statutaires.

Les bureaux régionaux sont à la charge des métropoles qui les hébergent.

Les secrétaires régionaux rendent compte régulièrement au secrétaire général.

Article 14 - Règlement intérieur

Le présent règlement entre en vigueur dès son adoption par le Conseil d'administration. Il complète et, le cas échéant, précise certaines dispositions des statuts modifiés et adoptés par l'Assemblée générale extraordinaire du 8 octobre 2014 à Hyderabad, Inde.

Annexe 2: Charte éthique et captation de fonds

PROJET DE CHARTE ETHIQUE DE METROPOLIS

Objectifs de la charte

Metropolis, association mondiale des grandes métropoles, comptant 140 membres, villes et régions capitales ou de plus d'un million d'habitants, est une organisation ouverte et dynamique, au service du développement urbain durable. Les grands enjeux démographiques, économiques, sociaux, environnementaux qui se profilent sur les prochaines années, conduisent l'association à rechercher sans cesse de nouvelles relations et partenariats pour développer son savoir-faire et valoriser ses propres activités aussi bien auprès de ses membres qu'auprès de tous les acteurs intéressés par le sujet du développement urbain.

Les partenaires internationaux qu'ils soient entreprises privées, organismes publics, ONG, associations...sont précieux pour Metropolis, à qui ils peuvent offrir des informations sur une série de questions relatives à l'organisation de l'espace urbain, à l'amélioration de l'environnement et des conditions de vie des populations des grandes métropoles notamment sur les technologies disponibles pour fournir certains services de façon efficace (santé en ligne, énergies renouvelables, etc.). De son côté, Metropolis peut apporter la force et la diversité de son réseau grâce à la plateforme d'échanges que constitue l'association.

La présente charte a donc été développée pour établir un processus transparent et ce pour servir la responsabilité publique de METROPOLIS. Elle fournit un cadre de référence pour les membres de Metropolis ainsi que des informations utiles aux sponsors potentiels quant aux principes de partenariat avec METROPOLIS.

Le Comité des Finances de METROPOLIS veillera à ce que les principes et lignes directeurs contenus dans la charte soient observés pour tous les partenariats de METROPOLIS avec des sponsors.

Principes directeurs

Toute relation de parrainage sera basée sur 5 principes clés :

- **Indépendance**

Il est important que l'indépendance politique de METROPOLIS ne soit pas entamée par des accords avec des parties tiers, et par conséquent :

- METROPOLIS ne conclura pas d'accord de parrainage qui l'associerait au soutien de quelque organisation/parti politique ou religieuse que ce soit.

- Les campagnes et les travaux politiques de METROPOLIS resteront exclusivement financés par les ressources propres du Secrétariat général.
- Les sponsors n'auront pas d'influence sur les travaux et événements statutaires de METROPOLIS et l'association conservera la propriété et le contrôle de tous ses événements, projets, services et prix.
- Le sponsoring n'impliquera pas l'endossement par METROPOLIS de la société parraine, de ses produits et services.
- **Respect des valeurs de METROPOLIS**

L'approbation d'un partenariat est subordonnée au respect de la mission et des valeurs essentielles de METROPOLIS par le partenaire :

- Les critères à prendre en considération dans la recherche de partenaires appropriés comprennent notamment les pratiques en matière sociale et d'emploi, les normes environnementales, les pratiques de gestion financière.
- METROPOLIS décidera à quels événements, projets et services un mécène sera associé et conservera le contrôle du contenu de ces événements.
- **Transparence**

Les accords de partenariat sont conclus dans le respect des statuts de METROPOLIS :

- Les relations d'importance conséquente et établies sur le moyen ou long terme feront l'objet d'un protocole d'entente soumis au Comité des Finances pour approbation ;
- Les relations d'ordre plus modeste et ponctuelles feront l'objet d'un rapport présenté au comité des finances ;
- Tous les parrainages seront conclus par la signature d'un accord juridique qui détaillera toutes les modalités du partenariat et les contreparties y afférant
- Le rapport sur le budget présenté au Conseil d'Administration et à l'Assemblée générale de METROPOLIS comprendra une section spéciale sur les fonds privés reçus, en indiquant leur montant et ce pour quoi ils ont été utilisés (suivi des activités) ;
- La présente charte de METROPOLIS sera annexée à l'accord signé avec le sponsor.
- **Confidentialité**

La base de données et les contacts personnels de METROPOLIS ne seront pas communiqués à quelque partenaire que ce soit. Des contacts pourront cependant être établis entre des membres de METROPOLIS et sponsors à la demande ou moyennant autorisation des membres.

- **Bénéfices mutuels et valeur ajoutée**

Un parrainage, par définition, doit apporter des avantages clairs autant au sponsor qu'à METROPOLIS :

- METROPOLIS tirera profit de la relation de par l'accès au savoir et à l'expertise technique du partenaire et/ou de par des ressources supplémentaires;
- Le parrainage devra contribuer à une mise en œuvre efficace de la stratégie de METROPOLIS et de ses priorités;
- Une note reprenant le montant que METROPOLIS aspire à lever, et les fins auxquelles il est destiné, sera rédigée pour chaque demande de parrainage avant d'entrer en contact avec tout sponsor;
- Les fonds levés grâce au parrainage doivent servir les intérêts de nos membres et leur apporter une valeur ajoutée claire.
- Le partenaire bénéficiera de contreparties qui seront clairement énoncées dans l'accord de partenariat joint à la charte.

Lignes directrices pour le partenariat

- ***Utilisation du logo de METROPOLIS***

Le logo de METROPOLIS ne peut être utilisé par le sponsor qu'après autorisation écrite expresse accompagnée d'une notice d'utilisation du logo.

- ***Utilisation du nom de METROPOLIS***

METROPOLIS devra être consultée à chaque fois que son nom sera utilisé. Tout document qui se réfère à un projet ou initiative conjoint doit être approuvé par METROPOLIS avant d'être utilisé.

- ***Documents écrits***

METROPOLIS conserve un droit de veto sur toute documentation produite dans le cadre d'une activité ou initiative commune.

- ***Accès à la liste de diffusion METROPOLIS***

Les sponsors ne seront pas autorisés à avoir accès direct à la base de données de METROPOLIS. Toutefois, l'accord de parrainage peut inclure une clause selon laquelle METROPOLIS pourra transmettre des documents et autres informations à ces membres concernés.

- **Relations presse**

Les sponsors ne peuvent pas publier des communiqués de presse relatifs à l'activité ou initiative conjointe sans l'accord préalable de METROPOLIS.

- **Non exclusivité du partenariat**

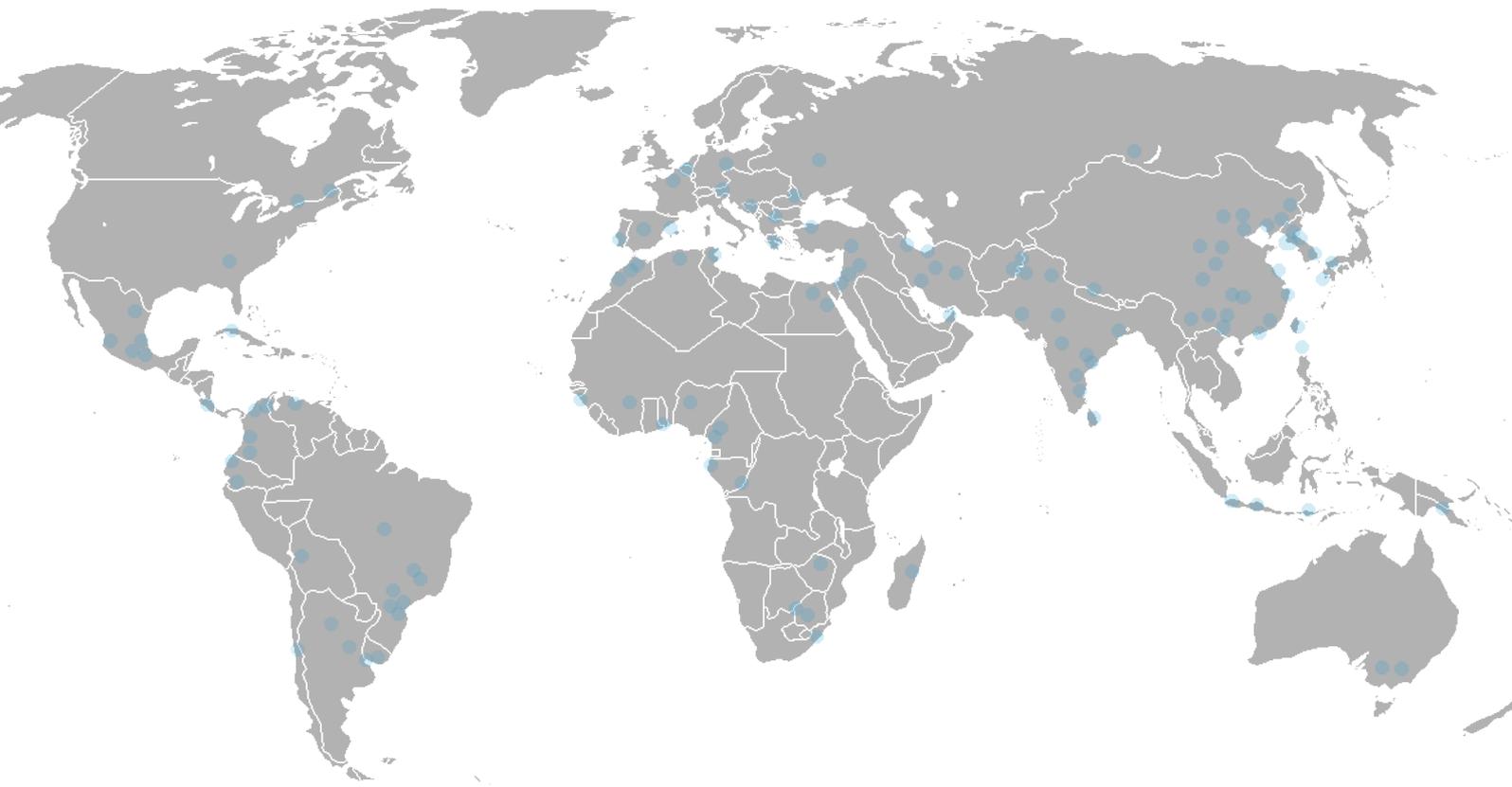
Le soutien de METROPOLIS par des sponsors n'a généralement pas un caractère exclusif et METROPOLIS est libre de chercher un soutien auprès d'autres partenaires. Dans le cas de parrainages multiples, METROPOLIS informera les sponsors éventuels de tous les partenaires qui sont déjà parties au parrainage. METROPOLIS n'acceptera pas de nouveau sponsor, sans s'assurer qu'il n'entre pas en conflit avec les droits des parrains qui sont déjà sous contrat et sans, le cas échéant, informer les partenaires existants. Dans des circonstances exceptionnelles METROPOLIS peut, si elle le juge opportun, accorder l'exclusivité à un sponsor pour un domaine d'activité spécifique ou un projet et pour une période de temps clairement définie et limitée.

- **Dénonciation mutuelle d'accord**

Le non respect de tout ou partie des clauses de la charte par Metropolis et/ou le partenaire pourra ou entraînera l'annulation de l'accord de partenariat.

metropolis ●

World Association of the Major Metropolises



About us

Our members represent 30% of the largest cities in the world

Our membership | With **141 members in every continent of the world**, METROPOLIS is the leading global association that gathers cities and metropolitan regions with more than one million inhabitants, and also national capitals. METROPOLIS facilitates cooperation and exchange of information and knowledge between its members, as well as between them and other stakeholders worldwide - civil society organizations, academic institutions and private enterprises.

Our mission | To assist metropolises in mutual learning, innovation, governance, financial and technical support, international representation and encouraging debate for better solutions in all fields of sustainable urban development, adaptation and resilience of cities members.

How do we accomplish our mission?

Initiatives | Since 2012, METROPOLIS members have been leading 13 different initiatives, which are urban projects and services developed in the fields of governance, social inclusion, innovation and sustainability - all with the potential to be replicated to our entire network.

Training | METROPOLIS builds on the expertise and capacity of training centers located in member cities to constitute MITI, the METROPOLIS International Training Institute. With headquarters in Seoul, MITI also counts on regional centers in Cairo, Mashhad, Mexico City and Paris. New affiliated centers will be open in New-Delhi, Teheran and Guangzhou.

Strategic networks | To speak directly with relevant audiences present in member cities, METROPOLIS establishes networks to facilitate the cooperation of social groups who share similar challenges in urban areas worldwide. The experience of the **METROPOLIS International Women Network**, founded in 2005 especially for women who hold political positions in member cities, as well as for other female leaders operating in the local and metropolitan environment, paved the way for the introduction of the **METROPOLIS Youth**, which was officially launched at the 11th METROPOLIS World Congress in Hyderabad in 2014.

Institutional support





METROPOLIS Initiatives

The **METROPOLIS Initiatives** are projects and services carried out by and for cities, together with different interest groups (private businesses, civil society organizations and academic bodies) which have the potential to be replicated in other cities around the world. Presented for the first time in 2012, the METROPOLIS Initiatives will enter a new round in 2015.

By fostering direct cooperation between the technical personnel of major cities and other interest groups, the METROPOLIS Initiatives are an opportunity to create hands-on training and exchange study plans between counterparts in different cities in the world in relation to questions that cover the themes of the METROPOLIS agenda—Governance, Socioeconomic Inclusion, Innovation and Sustainability.

The cities that lead or join a METROPOLIS Initiative boost their knowledge exchange and their international profile, thanks to the opportunities provided with regard to:

- Collaborating closely with diverse cities and associated organizations
- Exchange information, know-how and good practices on specific topics of interest
- Learn from other cities that wish to implement or which are already organizing a similar project or service
- Transform their own practices and foster an institutional culture of exchange and improvement

Between 2015 and 2017, the profile, publicity and impact of the METROPOLIS Initiatives will have been boosted through stronger synergies with other METROPOLIS spheres of action and communication channels.



METROPOLIS International Training Institute

The **METROPOLIS International Training Institute (MITI)** is the learning network of METROPOLIS with the aim to strengthen the institutional and professional capacities of local and metropolitan authorities and their leaders.

Currently counting on regional centers hosted by Cairo (Africa), Mashhad (Middle East), Mexico City (Americas), Paris Île-de-France (Europe and the Mediterranean) and Seoul (Asia), MITI wants to expand its activities and improve transferability, engaging more METROPOLIS member cities, experts and academic institutions, not only through on-site, but also through web-based activities.

Actions:

- 1.** METROPOLIS Training programs combine topics and target audiences in accordance with the METROPOLIS agenda themes (Governance, Socioeconomic inclusion, Innovation and Sustainability) and the other METROPOLIS spheres of action (Initiatives, Women and Youth), therefore multiplying the possibilities of collaboration and exchanges between METROPOLIS members.
- 2.** MITI fosters partnerships with universities, think tanks, research institutes and development agencies, to provide knowledge coming not only from the cities' administrations, but also connecting them to other stakeholders with high level of expertise in metropolitan management and urban development.
- 3.** Beyond classical lectures, MITI offers diverse and experimental training methodologies, such as:
 - peer-review process workshops,
 - mentoring,
 - technical and hands-on field visits
 - exchange programs for officials between different cities' administrations
 - web based activities





Strategic Networks :

METROPOLIS Youth

METROPOLIS Youth brings together young people who are making a difference in the major cities of the world and advances youth participation in urban management. Officially launched with the leadership of Mashhad, METROPOLIS Youth activates youth participation in the METROPOLIS member cities, for the promotion of mutual and intergenerational learning and the improvement of urban well-being in the future.

Principles of METROPOLIS Youth

As the world population rapidly increases and becomes more urbanized, youth participation is core to develop the metropolitan future;

Youth participation in urban issues needs to be fostered among the major cities of the world;

Urban managers should trust in youth and young citizens should be prepared to become cities future leaders.

Objectives and respective actions

- Identify and study the different models of youth participation developed by the METROPOLIS members;
- Give visibility of good practices of youth participation among METROPOLIS member;
- Contribute to the global debate on youth participation in urban issues;
- Empower youth as future urban leaders of metropolises with an international outlook;
- Ensure that METROPOLIS Youth is represented in all METROPOLIS activities and promote intergenerational learning.



METROPOLIS Women International Network

The **METROPOLIS Women International Network** is an international exchange and cooperation space for women who hold political positions in METROPOLIS member cities, as well as for other female leaders operating in the local and metropolitan environment.

Objectives and respective actions

a) Consolidate, strengthen and expand the network

- Enlarge Structure the network into different world regions. One vice-presidency per region whose role, among others, is to attract new antennae
- Create working committees focused on concrete areas about gender issues and women rights

b) Exchange experience and projects about gender mainstreaming

- Promote continuity of the organization of “Dynamic Cities Need Women” Forums
- Collaborate more closely with METROPOLIS International Training Institute (MITI). Request MITI to include at least a training course about gender equity in its current program

c) Strengthen a fluid internal communication

- Compile and disseminate the activities of the network and the ones carried out by the antennae

- Create a Women Network newsletter with interesting information for the antennae (UN Women Events, international studies about gender mainstreaming, etc.)

d) Strengthen external communication to create awareness about the network and its activities

- Integrate the gender dimension into the debates and activities led by METROPOLIS
- Share common concerns and defend the interests of METROPOLIS Women in international discussions related to Sustainable Development Goals (SDGs), Habitat III and other relevant forums organized by METROPOLIS partners and other organizations
- Use the network as a vehicle to attract new members to METROPOLIS

e) Reinforce and consolidate presence and collaboration with the main international organizations dealing with gender equity

- Sign and/or keep cooperation agreements with international bodies and programs related to gender issues. Generate synergies and monitor the effective collaboration





Global Visibility

Voice of the Mayors

Local leaders are asked to explain the nuts and bolts of actions that they themselves have implemented throughout their term(s) of office, which have been held up as examples of successful governance in different fields of the urban life.



These testimonials, written in the first person by mayors and their counterparts, will be part of a landmark collection of publications, to be disseminated through METROPOLIS' official electronic media channels, and printed in accordance with the agenda of the major events for METROPOLIS between 2014 and 2017.

The subject of the contributions shall be related to at least one of the METROPOLIS agenda themes between 2015 and 2017 - Governance, Socioeconomic inclusion, Innovation and Sustainability.

Furthermore, in accordance with the current METROPOLIS' policy priority to integrate the gender dimension into all its activities, the participation of female political representatives is strongly encouraged in Voice of the Mayors.



METROPOLIS Awards

The METROPOLIS Award is bestowed in recognition of projects or experiences related to improving citizens' quality of life, preferably in the areas of urban development, the environment, housing, public transport, safety and economic, social and cultural development.

Special consideration are given to the project's impact on women, young people and people with some form of disability.



Who can apply?

Any member city of METROPOLIS responsible for undertaking an event, project or experience worthy of international recognition for its contribution to improving the quality of life of its citizens.

The award ceremony takes place at the gala dinner hosted by the President of METROPOLIS within the framework of our triennial World Congresses.

The projects are published on our website including a full description of the winning projects and a summary of the other projects.



International Events

METROPOLIS Annual Meetings and **triennial World Congresses** are the main opportunities to promote the major cities of the world. Hosted by a different METROPOLIS member city every year, these events assure the presence of the largest cities' key decision makers and are a relevant stage to:

- Promote key political messages and declarations from the community of mayors worldwide
- Showcase the diverse good practices coming from the ground of METROPOLIS member cities and acknowledge the best results with the triennial METROPOLIS Awards
- Enrich the debate between different levels and stakeholders of urban management



2015 | Buenos Aires | Live the City

Metropolis anual meeting



- Over 623 registered delegates national and international
- Over 65 member cities and metropolitan regions represented by their major representatives from 37 countries.
- 24 plenary sessions, workshops, meetings and technical tours
- 21 speakers participated from around the globe

2014 | Hyderabad | Cities for all

11th Metropolis World Congress



- Over 1800 registered delegates national and international
- 93 International cities represented
- 74 Indian cities represented
- 60 sessions: plenary sessions, parallel sessions and workshops
- 9 visits on the ground: main Hyderabad city projects
- 250 speakers participated from around the globe
- 1st Urban Hackaton celebrated in India ever: 390 teams registered, 80 entries around 15 focus areas
- 1st Artist camp launched with 90 artists from Telangana State before an international audience | www.artattelangana.org
- 5th METROPOLIS Awards: 33 cities have participated with 43 projects
- Over 700 press clippings from national and international media coverage

2013 | Johannesburg | Caring cities

Metropolis anual meeting

CARING CITIES

METROPOLIS ANNUAL MEETING
JOHANNESBURG 2013

- 425** REGISTERED DELEGATES
- 99** CITIES AND METROPOLITAN REGIONS REPRESENTED BY THEIR MAJOR REPRESENTATIVES
- 34** PLENARY SESSIONS, WORKSHOPS, MEETINGS AND TECHNICAL TOURS
- 21** INTERNATIONAL PARTNERS
- 9** LOCAL PARTNERS

 **metropolis ●** joburg2.metropolis.org #caringcities #metropolisjoburg

- 425 registered delegates
- 99 cities and metropolitan regions represented by their major representatives
- 34 plenary sessions, workshops, meetings and technical tours
- 21 international partners and 9 local partners

2012 | Guangzhou | Innovation towards a better future

Metropolis anual meeting

INNOVATION TOWARDS A BETTER FUTURE

2012 METROPOLIS BOARD OF DIRECTORS MEETING
14-17 NOVEMBER GUANGZHOU 2012



metropolis ●
Guangzhou 2012

40
PLENARY SESSIONS,
WORKSHOPS, MEETINGS
AND TECHNICAL TOURS

100
CITIES AND METROPOLITAN
REGIONS REPRESENTED BY THEIR
MAJOR REPRESENTATIVES

500
REGISTERED
DELEGATES

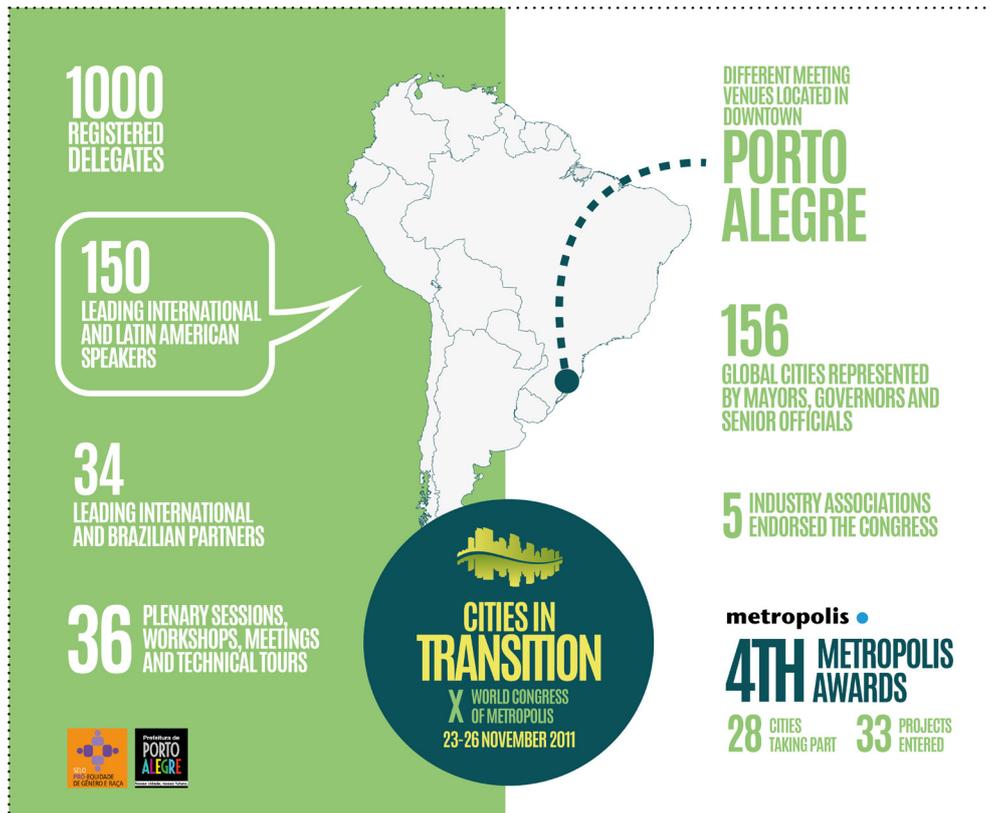
 **中国 广州**
Guangzhou China

guangzhou2012.metropolis.org

- 500 registered delegates
- 100 cities and metropolitan regions represented by their major representatives
- 40 plenary sessions, workshops, meetings and technical tours
- Kick off of the Guangzhou Award (www.guangzhouaward.org)

2011 | Porto Alegre | Cities in transition

10th Metropolis World Congress



- 1000 Registered Delegates
- 156 global cities represented by Mayors, Governors and senior officials
- 36 Plenary sessions, workshops, meetings and technical tours
- 150 Leading international and Latin American speakers
- 5 Industry Associations endorsed the Congress
- 34 Leading international and Brazilian partners
- 4th METROPOLIS Awards: 28 cities with 33 projects
- different meeting venues located in downtown Porto Alegre

WHY BECOME A METROPOLIS PARTNER?

- 1** Throughout the year, METROPOLIS maintains a close relationship with senior local leaders, public servants, international organizations, academics, NGOs, investors, financiers, service and solution providers, statisticians, industrial partners and world experts.
- 2** The design of the new 21st-century city requires a commitment between organizations and private businesses which have the will and vision to change our world, drawing on good practices of governance and democratic strategies.
- 3** Through our activities and Initiatives, the METROPOLIS sponsor will be able to benefit from meetings, events and exclusive customized presentations between political decision-makers and potential commercial partners.
- 4** The company can promote itself and boost its brand's international profile. Becoming a METROPLIS sponsor is a unique opportunity to access different local governments and increase the company's international networking.
- 5** The company can demonstrate before a large audience how it can help the world's cities. In a METROPOLIS international event it will be possible to show how the company can make a difference, contributing its value, experience and knowledge.
- 6** Numerous opportunities will be produced to actively participate as conference speakers, able to guide the public's attention to the issues the sponsor considers most appropriate.

Secretariat General

Avinyó,15
08002 Barcelona (Spain)
Tel. +34 93 342 94 60
Fax: +34 93 342 94 66
metropolis@metropolis.org
www.metropolis.org



metropolis ●

World Association of the Major Metropolises

Annexe 3: Rapport d'audit Deloitte

METROPOLIS

Association régie par la Loi du 1er Juillet 1901

33, rue Barbet de Jouy
75007 PARIS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2014

DRAFT

METROPOLIS

Association régie par la Loi du 1er Juillet 1901

33, rue Barbet de Jouy
75007 PARIS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2014

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'association METROPOLIS, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Neuilly-sur-Seine, le 28 avril 2015

Le commissaire aux comptes

Deloitte Marque & Gendrot

Pascal REMBERT

Bilan actif

Empresa: METROPOLIS
 Período: de Enero a Diciembre
 Fecha: 27/04/2015

	31/12/2014			31/12/2013
	Brut	Amort.prov.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val. Similaires	12.369	12.369	-	-
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	50.757	35.164	15.593	10.132
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés	-		-	-
Prêts				
Autres immobilisations financières	300		300	300
	63.426	47.533	15.893	10.432
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	110.778		110.778	111.342
Autres créances	-		-	-
Capital souscrit - appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres	105.000		105.000	213.635
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	170.052		170.052	214.450
Charges constatées d'avance (3)	1.000		1.000	1.825
	386.830	0	386.830	541.253
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des emprunts				
Ecarts de conversion Actif				
TOTAL GENERAL	450.256	47.533	402.723	551.685

Bilan passif

Empresa: METROPOLIS
 Período: de Enero a Diciembre
 Fecha: 28/04/2015

	31/12/2014	31/12/2013
	Net	Net
CAPITAUX PROPRES		
Capital (dont versé :)		
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecarts de réévaluation		
Ecart d'équivalence		
Réserves :		
- Réserve légale		
- Réserves statutaires ou contractuelles		
- Réserves réglementées		
- Autres Réserves		
Report à nouveau	426.193	595.858
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	-136.469	-169.665
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
	289.724	426.193
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Autres fonds propres		
	-	-
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
	-	-
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)	398	951
Emprunts et dettes financières (3)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	2.133	10.918
Fournisseurs et comptes rattachés	47.876	23.266
Dettes fiscales et sociales	31.269	41.178
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	31.323	49.180
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance (1)	-	-
	112.999	125.493
Ecarts de conversion Passif		
TOTAL GENERAL	402.723	551.685
(1) Dont à plus d'un an (a)		
(1) Dont à moins d'un an (a)	110.866	114.575
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque	398	951
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de Résultat

Empresa: METROPOLIS
 Período: de Enero a Diciembre
 Fecha: 28/04/2015

	31/12/2014		31/12/2013	
	France	Exportation	Total	Total
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)	348.121		348.121	357.467
Chiffre d'affaires net	348.121		348.121	357.467
Production stockée				
Production immobilisée				
Produits nets partiels sur opérations à long terme				
Subventions d'exploitation			387.879	387.879
Reprises sur provisions et transfert de charges				
Autres produits			68.500	-
			804.500	745.346
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variation de stocks				
Achat de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stocks				
Autres achats et charge externes (a)			557.673	565.283
Impôts, taxes et versements assimilés			1.395	9.698
Salaires et traitements			245.368	221.550
Charges sociales			131.815	125.105
Dotations aux amortissements et provisions :				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements			3.245	2.854
- Sur immobilisations : dotations aux provisions				
- Sur actif circulant : dotations aux provisions				
- Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Autres charges			0	4
			939.496	924.494
RESULTAT D'EXPLOITATION			-134.996	-179.148
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
Produits financiers				
De participation (3)				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur provisions et transfert de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			6.670	9.486
Autres produits financiers				
			6.670	9.486
Charges financières				
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Intérêts et charges assimilés (4)			5.866	3
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
			5.866	3
RESULTAT FINANCIER			804	9.482
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			-134.192	-169.665
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital				
Autres produits exceptionnels			-	-
Reprises sur provisions et transferts de charges				
			-	-
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital				
Autres charges exceptionnelles			-	-
Dotations aux amortissements et aux provisions				
			-	-
RESULTAT EXCEPTIONNEL			-	-
Participation des salariés aux résultats				
Impôts sur les bénéfices			2.277	0
Total des produits			811.170	754.832
Total des charges			947.639	924.497
BENEFICE OU PERTE			-136.469	-169.665
a) Y compris:				
- Redevances de crédit-bail mobilier				
- Redevances de crédit-bail immobilier				
1) Dont produits affectés à des exercices antérieurs				
2) Dont charges affectés à des exercices antérieurs				
3) Dont produits concernant les entités liées				
4) Dont intérêts concernant les entités liées				

Règles et méthodes comptables

(Décret n° 83-1020 du 29-11-1983 - articles 7, 21, 24 début, 24-1, 24-2 et 24-3)

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2014 dont le total est de 402.722,51 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, et dégagant un résultat négatif de : 136.468,81 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2014 au 31/12/2014
Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été établis le 28/04/2015

Faits caractéristiques de l'exercice .

NEANT

Evènements significatifs postérieurs à compter de la clôture .

NEANT

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

- Concessions, Brevets et Licences 3 ans

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (Prix d'achat et frais accessoires).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

- Agencement et aménagements des constructions 5 ans
- Autres 4 ans

Participation, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

A la clôture de l'exercice l'association dispose de 18 659, 49 BS GARANTIA FIJA 14 FI CP au coût historique de 105 000 euros pour une valeur liquidative de 152 994 euros

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produit et Charges Exceptionnelles

Il n'a pas de produits exceptionnels.

Changement de méthodes

L'association a changé en 2009 de méthode de reconnaissance et de comptabilisation de ses produits.

Jusqu'en 2008, les cotisations étaient facturées aux membres en début d'exercice et inscrites en créances à l'actif du bilan. Au moment de l'établissement des comptes annuels, les créances impayées étaient intégralement dépréciées. Compte tenu du montant significatif et récurrent des créances impayées, il résultait de ce mode de comptabilisation la présentation à l'actif d'un montant élevé systématiquement déprécié dont la valeur nette était proche voire égale à zéro.

Afin d'alléger la présentation du bilan, il a donc été décidé à compter de 2009 de ne constater en produits les cotisations payées par les membres qu'au moment de leur encaissement effectif. Bien que ce mode de comptabilisation ne soit pas totalement conforme au règlement intérieur de l'association, il nous paraît traduire de façon plus simple sa situation patrimoniale.

Les valeurs mobilières sont comptabilisées au coût historique

Ces changements n'affectent que la présentation des comptes, et restent sans incidence sur le résultat de l'association.

Immobilisations

Cadre A		Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
			Réévaluations	Acquisitions
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement, de recherche et développement	Total I			
Autres postes d'immobilisations incorporelles	Total II	12.369		
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Installations générales, agencements et aménagements divers		1.216		-
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, mobilier		24.807		8.705
Mobilier		16.029		-
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
	Total III	42.052		8.705
Immobilisations financières				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières		300		-
	Total IV	300	0	0
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)		54.721	0	8.705

Cadre B		Diminutions		Valeur brute	Réévaluations
		Par virement	Par cession	fin d'exercice	Valeur d'origine
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement, de recherche et développement	(I)				
Autres postes d'immobilisations incorporelles	(II)			12.369	
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Installations générales, agencements, aménag. constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Installations générales, agencements et aménagements divers				1.216	
Matériel de transport					
Matériel de bureau et informatique, mobilier				33.512	
Mobilier				16.029	
Emballages récupérables et divers					
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
	Total III	-	-	50.757	
Immobilisations financières					
Participations évaluées par mise en équivalence					
Autres participations					
Autres titres immobilisés				0	
Prêts et autres immobilisations financières				300	
	Total IV	-	-	300	0
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)		-	-	63.426	0

Amortissements

Cadre A					SITUATION ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Valeur en début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Sorties/Reprises	Valeur en fin d'exercice		
Immobilisations incorporelles								
Frais d'établissement recherche dévelop.		Total I						
Autres immobilisations incorporelles		Total II	12.369	-			12.369	
Immobilisations corporelles								
Terrains								
Constructions sur sol propre								
Constructions sur sol d'autrui								
Instal. générales, agenc. et aménag. constructions								
Installations techniques, matériel et outillage industriels								
Installations générales, agencements et aménagements divers			1.216	-			1.216	
Matériel de transport								
Matériel de bureau et informatique, mobilier			30.704	3.245			33.948	
Emballages récupérables et divers								
		Total III	31.919	3.245	-		35.164	
TOTAL GENERAL (I + II + III)			44.288	3.245	0		47.533	

Cadre B			VENTILATIONS DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE			Cadre C		PROV. AMORT DEROGATOIRES	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Dotations	Reprises			
Immobilisations incorporelles									
Frais d'établiss., recherche dévelop.	(I)								
Aut. immobilisations incorporelles	(II)	0							
Immobilisations corporelles									
Terrains									
Constructions sur sol propre									
Constructions sur sol d'autrui									
Instal. génér., agenc. aménag. construc.									
Instal. techn., matériel outil. industriels									
Instal. génér., agenc. et aménag. divers									
Matériel de transport									
Matériel bureau et informatique, mobilier		3.245							
Emballages récupérables et divers									
	Total III	3.245							
TOTAL GENERAL (I + II + III)		3.245							

Cadre D		MVTS DES CHARGES A REPARTIR S/ PLUSIEURS EXERCICES	Montant net début d'exercice	Augmentations	Dotations exercice aux amort.	Montant net en fin d'exercice
Charges à répartir sur plusieurs exercices						
Primes de remboursement des obligations						

Provisions inscrites au bilan

	Montant au début de l'exercice	Augmentations : Dotations exercice	Diminutions: Reprises exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées				
Provisions pour reconstitution gisements miniers et pétroliers				
Provisions pour investissements				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
Dont majorations exceptionnelles de 30 %				
Provisions fiscales pour implantation à l'étranger av. 01/01/92				
Provisions fiscales pour implantation à l'étranger ap. 01/01/92				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
Total I				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour litiges				
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pensions et obligations similaires				
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour grosses réparations				
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés payés				
Autres provisions pour risques et charges				
Total II				
Provisions pour dépréciations				
Sur immobilisations incorporelles				
Sur immobilisations corporelles				
Sur titres mis en équivalence				
Sur titres de participation				
Sur autres immobilisations financières				
Sur stocks et en-cours				
Sur comptes clients				
Autres provisions pour dépréciations				
Total III				
TOTAL GENERAL (I + II + III)				

- d'exploitation		
Dont dotations et reprises : - financières		
- exceptionnelles		

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation de l'exercice (Art. 39-1-5 du CGI)

Etat des creances et des dettes

Cadre A	ETAT DES CREANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
De l'actif immobilisé				
Créances rattachées à des participations				
Prêts (1) (2)				
Autres immobilisations financières				
De l'actif circulant				
Clients douteux ou litigieux				
Autres créances clients				
Créances représentatives de titres prêtés				
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée				
Autres impôts taxes et versements assimilés				
Divers				
Groupe et associés (2)				
Débiteurs divers				
Charges constatées d'avance				
Total		111.778	65.778	46.000

(1) Dont prêts accordés en cours d'exercice
(1) Dont remboursements obtenus en cours d'exercice
(2) Prêts et avances consenties aux associés

Cadre B	ETAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 a 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)					
Autres emprunts obligataires (1)					
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit : (1)					
- à un an maximum à l'origine					
- à plus d'un an à l'origine					
Emprunts et dettes financières diverses (1) (2)					
Avances et à comptes reçus					
Fournisseurs et comptes rattachés					
Personnel et comptes rattachés					
Sécurité sociale et autres organismes sociaux					
AGIRC - ARRCO					
Retention IRPF					
Impôts sur les bénéfices					
Taxe sur la valeur ajoutée					
Obligations cautionnées					
Autres impôts, taxes et versements assimilés					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					
Groupe et associés (2)					
Autres dettes					
Dettes représentatives de titres empruntés					
Produits constatés d'avance					
Total		112.999	112.999	-	-

(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice
(2) Emprunt, dettes contractés auprès des associés

**Annexe 4: Déclaration de
METROPOLIS pour la réunion
préparatoire à Lyon de la
COP21**



COP 21, conférence de LYON, 1 et 2 juillet 2015

Déclaration du conseil d'administration de METROPOLIS adoptée à BUENOS AIRES le 20 mai 2015

Nous, réseau METROPOLIS, représentant 685 millions de citoyens du monde, prenons l'engagement de soutenir nos membres dans la maîtrise de leurs émissions de gaz à effet de serre, sur un objectif quantitatif pour chaque métropole compatible avec un scénario 2 degrés Celsius, en tenant compte de la spécificité et du niveau de développement de chaque métropole et sous condition de cadres et de moyens d'action renforcés.

**Annexe 5: Projet de document
exposant la position de
METROPOLIS concernant
Habitat III (en anglais)**

A New Urban Agenda for the World – Ideas and Recommendations from a Metro- politan Perspective

Member states of the United Nations have agreed to convene the Third United Nations Conference on Housing and Sustainable Urban Development (Habitat III) in October 2016 in Quito, Ecuador. At a time of rapid urbanisation, in which 70 per cent of the world's population is expected to live in cities by 2050, Habitat III aims at a New Urban Agenda as a global policy guideline for sustainable urban development.

METROPOLIS, the World Association of the Major Metropolises, is supportive of the idea of a New Urban Agenda. With this paper it is contributing ideas and recommendations to the dialogue on a future agenda. As the New Urban Agenda (NUA) is not drafted yet, the paper begins by analysing discussions within the framework of the UN on sustainable urban development. At the same time, it analyses the situation of metropolitan cities and regions as well. Currently, member states are discussing local governance and urban development in the context of the broader Post-2015 Development Agenda with its universal Sustainable Development Goals (SDGs). Metropolitan cities and regions support the development of the NUA agenda, but do so from the pragmatic perspective of the local level, where most of the agenda implementation will be delivered.

METROPOLIS is hopeful that the Habitat III process and the New Urban Agenda will go beyond the SDGs and define more clearly the goals, targets and necessary means of implementation for sustainable urban development. Therefore, METROPOLIS is committing itself to actively supporting this process. In the final chapter of this paper a list of METROPOLIS contributions is given and all cities and regions are called to join the process. Finally, this paper introduces five principles which are intended to shape the development of the New Urban Agenda.

1. The changing role of cities as partners in international development

When the United Nations was founded 70 years ago, governments of sovereign nations were the main players in international relations. All others, including local and regional governments, were represented indirectly through their national governments in international bodies. While the formal institutional framework has remained basically unchanged until today, cross border and transnational cooperation by public and private institutions of all kinds is mushrooming around the world. In addition, national governments increasingly realise that not only do they need international cooperation to cope with international and global challenges, but that achieving related policy goals requires a new partnership with local and re-

gional governments, civic society and private stakeholders. What this does or could imply for cities can be observed in the case of the new Post 2015 Development Agenda and the New Urban Agenda.

In 2012 member states of the United Nations embarked on the process of developing a Post 2015 Development Agenda, merging the Rio+20 process with Millennium Development Goals (MDG)¹, and in July 2014 the Open Working Group (OWG) of the UN General Assembly recommended universal Sustainable Development Goals (SDG) including goal 11 on sustainable cities and human settlements². During this process politicians and experts repeatedly acknowledged the importance of local and regional governments. For example, UN Secretary General Ban Ki-Moon said at the 'Cities Leadership Day' in Rio de Janeiro, Brazil on the 21st of June 2012, that "The road to global sustainability runs through the world's cities and towns." The High-Level Panel of eminent persons on the Post 2015 Agenda concluded, "Cities are where the battle for sustainable development will be won or lost." Two years later in December 2014, the UN Secretary General, in his Synthesis Report on the Post 2015 Agenda 'The Road to Dignity by 2030', again described the important role of local and regional stakeholders in implementing SDGs.³ According to the Synthesis Report, "... it will be important to consider that many of the investments to achieve the SDGs will take place at the sub-national level and led by local authorities" (paragraph 94). In addition, the report outlines that the "full engagement of local authorities" is required for the implementation of strategies (paragraph 134): "In many instances, sub-national and local authorities, including mayors, are already leading the charge for sustainable development." Furthermore, chapter 5.3 of the report describes the necessary support from local authorities in monitoring, evaluation and reporting to assure the accountability of agenda implementation.

METROPOLIS acknowledges that considerable progress has been made in the Post 2015 Agenda process. Nonetheless, there is still a lack of clarity about tasks and responsibilities. For example, goal 11 is entitled "Make cities and human settlements inclusive, safe, resilient and sustainable". While the goal is inspirational, there are unanswered questions as well. Neither the title nor the text outlining the goal specifies who shall do what. What degree of involvement will be expected of cities in implementing SDG 11 and those other SDGs which need to be localized before they can be implemented? Will National Urban Policies and funding mechanisms in all member states be provided as part of the enabling environment for the tasks and responsibilities of local and regional governments? And with respect to the engagement of civic society: How will the participation and social visibility of women, young people and other groups be encouraged and how will the global agenda and urban planning incorporate their input? These and other questions should be answered before the final set of SDGs is adopted by member states in September 2015. If this is not possible, the Third UN Summit on Housing and Sustainable Urban Development (Habitat III) in October 2016, which aims at an agreement on a New Urban Agenda, will be an even more important opportunity to specify and develop this partnership.

Partnership for effective development co-operation goes beyond organizing stakeholder

¹ United Nations (2012) *The future we want*, General Assembly Resolution A/RES/66/288

² United Nations (2014) *Report of the Open Working Group of the General Assembly on Sustainable Development Goals*, A/68/970

³ United Nations (2014) *The Road to Dignity by 2030: Ending Poverty, Transforming All Lives and Protecting the Planet*, Synthesis Report of the Secretary-General on the Post-2015 Agenda, 4 December 2014, New York

meetings and online forums, assigning tasks to sub-national authorities and monitoring progress. In the multi-level system of development cooperation international organizations, national governments and sub-national authorities have different functions and competencies. Without disregarding these differences, it will be necessary to establish a functioning communication and value production chain, which takes into consideration the local perspective as much as the national and international one. Cities are hubs for many services. Sustainable cities and especially sustainable metropolises should become hubs for sustainable development and effective development cooperation.

2. The transformative power of metropolitan cities and regions in an urbanizing world

It is neither possible nor the purpose of this policy paper to describe all aspects and the entire conditionality of metropolitan cities, regions and their development as they exist around the world. Instead, the following paragraphs provide a general outline of some of the main factors driving and impacting on metropolitan development. Nonetheless, even this short description already indicates the transformative power, which especially larger cities and urban areas possess.

Growing number of metropolitan cities and regions

More than 70 per cent of the world's population lived in rural settlements in 1950, and 30 per cent in urban settlements. By 2050, the situation will have changed drastically and 70 per cent of the world's population is expected to live in cities. According to the World Urbanisation Prospects ⁴, the number of metropolitan cities was already 270 in 1990. In 2014 there were 488 cities with more than a million inhabitants in the world, representing around 1.8 billion citizens. The number is expected to increase to 662 cities by 2030. For the upcoming years, strong growth is expected for intermediate cities (with populations of between 500,000 and 1 million) but this is not a sign that the pressure on metropolitan development will ease off. Instead, it is an indication that there are many candidates on the road towards becoming new metropolitan cities and regions in the future.

While urbanisation is a global trend, population growth and rapid urbanisation are concentrated mainly in developing countries. This adds to pre-existing challenges, especially in Least Developed Countries (LDC), where the institutional and regulatory framework is often weak and authorities struggle to provide even basic services. Certainly, conditions for urban and regional development are not the same everywhere. Furthermore, it is essential to recognise the situation of women, as it varies in different societies. In many cases, women constitute the most disadvantaged groups, so problem-solving requires a sound knowledge of the specific context in each city and region. ⁵

Metropolitan cities and regions as major nodes of development

⁴ United Nations (2014) *World Urbanisation Prospects - 2014 revision* Page 13

⁵ UCLG (2014) *Third Global Report on Local Democracy and Decentralization, Basic Services for All in an Urbanizing World*

All cities are places of economic, social, political and cultural exchange, and they are all related to their urban hinterland. Small and large cities have increasingly started to form new spatial configurations like mega-regions, urban corridors and city-regions. Typically, metropolitan cities and regions are significant political and cultural centres for a country or larger region, and an important hub for national and international connections, commerce, innovation and communications. On the downside, there is their significant contribution towards global warming and the consumption of natural resources, and the fact that they do not always have effective governance. And unfortunately, these disadvantages also impact on the overall national and even international development of the city or region concerned.

In spite of all these differences, upsides and downsides cities are humanity's building blocks, given their economic size, population density, diversity, political relevance, and innovative edge. These factors provide cities with a transformative power. The achievement of SDGs and the implementation of the New Urban Agenda will depend on unlocking the full potential of all cities and especially of mega-regions, urban corridors and city-regions.

Metropolitan governance

The key to an integrated coordination of sustainable development processes is metropolitan governance. It provides an ample opportunity for increasing efficiency, reducing costs and improving the delivery of basic services etc. Nonetheless, there is not one governance model which fits all. Instead, there is a great diversity of metropolitan governance arrangements and mechanisms. There are centralized, fragmented and mixed models for governing "in a City of Cities".⁶ The degree and level of centralization or control over urban functions varies as much as the degree of formality in the relationship between various units in the metropolitan region.

Cooperation in these settings is often challenging. A joint responsibility of different institutions can end in joint decision traps, where a veto or failure to act by one institution blocks the other institutions from going ahead. In other situations a loose coupling between institutions can help to prevent joint decision traps and thus strengthen the effectiveness of governance. Again, in other situations the decentralization of responsibilities to the metropolitan level may be the right answer to improve effectiveness. Fortunately, many metropolitan cities and regions have gained a good stock of experience, which can be shared with others and used to build on in future.

To unlock their full potential, it will be essential for each city and region to develop medium- to long-term strategic plans for their cities as guides to decision-making, urbanisation, development and investment. The authors suggest that more bottom-up processes be applied that incorporate input from grassroots groups of women and other marginalised groups in society.

National governments need to support metropolitan governance by providing an enabling environment including National Urban Policies, an institutional and regulatory framework and – where appropriate – decentralized responsibilities and finances.

⁶ UN Habitat (2008) *State of the World's Cities 2008/2009*; UN Habitat (2014) *State of the World's Cities 2012/2013*; Metropolis (2014) *Comparative Study on Metropolitan Governance*, Barcelona; OECD (2015) *Governing the City*, Paris.

Metropolitan cooperation

Globalization has changed urban and territorial geography, which increasingly extends from villages to megacities in an immense global web.⁷ These places are not only interconnected, but often they are increasingly interrelated and interdependent as well. Against this background, it is not an option for local authorities to ignore developments inside and outside of their own administrative borders. For this reason, cities and regions exchange knowledge and experience with other local and regional authorities and contribute to national and international dialogues. Looking at how other cities have solved a problem is a simple way of seeking advice, and helps to solve problems in one's own city. In other cases where there are no model solutions, exchange and cooperation can help to search jointly for solutions. Unfortunately, it is often in those cities, where the problems are the biggest, that local governments cannot afford to finance exchange and capacity building to the extent necessary.

No city or region, however big or powerful, has the capacity to influence the global agenda on its own. Local authorities from different parts of the world need to build close alliances to be heard in global forums and to be able to influence international decision-making processes. This is why networks of cities and local governments are crucial in today's world.⁸ To foster exchange and cooperation, national and international associations have been established and continue to grow. METROPOLIS is the metropolitan section within UCLG. The association brings together 139 metropolises located in all continents and representing 685 million citizens. It promotes the exchange of information and good practice on projects, has an international network of training centres specialising in metropolitan issues, fosters the international positioning of its members, and promotes the development of a culture of international cooperation through concrete projects. Every three years METROPOLIS organises a World Congress. Several METROPOLIS initiatives contribute to the current dialogue on sustainable and urban development. These include the compilation of a 'Voice of Mayors', the 'No Regrets Charter' on the urban mitigation of climate change and the initiative to foster integrated urban governance. Further activities, including an ad-hoc task force 'PrepCity' to support urban preparation for SDG and agenda implementation, are planned.

Alongside UCLG, Metropolis created the Global Fund for Cities' Development (FMDV) in 2010 to strengthen solidarity and financial capacity on the part of and between local authorities. FMDV meets local governments' expressed need for an instrument at their disposal that strengthens local public finances, boosts local economic development, optimises urban financial planning, and implements concerted and integrated development.

3. Integrated urban governance - horizontal and vertical coordination as a challenge and as a backbone for sustainable development

Integrated urban governance, multi-level coordination and sustainable development are not new terms. They were already on the agenda at the UN Conference on the Environment in Rio in 1992 and at the Habitat II conference in Istanbul in 1996. The only difference now is that they have acquired even greater relevance and urgency.

⁷ Global Task Force on the Post 2015 Agenda/UCLG (2014) *Preliminary narrative of the Global Agenda of Local and Regional Governments for Habitat III - Progress report* November 2014

⁸ Mensajes AL-LAs *Alianza Euro-Latinoamericana de Cooperación entre Ciudades*, 2015

Some of the challenges and opportunities of urbanisation in a rapidly changing world have already been mentioned above. Others are listed under goal 11, as proposed by the Open Working Group (OWG) of the General Assembly on Sustainable Development Goals. Under the title 'Make cities and human settlements inclusive, safe, resilient and sustainable', this distinctly urban goal is divided into a number of sub-goals addressing topics including basic services, affordable housing, transport systems, cultural heritage, environmental protection, and economic and social development. In addition to goal 11, several other goals, like those on poverty, the mitigation of climate change, health and education, can only be implemented after they have been specifically identified in the local context.

Merely this brief outline of what is listed under SDGs gives a clear indication that local and regional governments will have to coordinate a great number of topics and processes. In addition, they will have to coordinate their work horizontally and vertically with a great number of stakeholders (including women's groups) from civil society to the private sector. Horizontally, they will have to consider SDG requirements and, where appropriate, to adapt existing urban governance and cooperation arrangements and mechanisms. To do this, goal 11.b of the SDG suggests developing more integrated policies and plans at the local level. Vertically, local and regional authorities together with national and international governmental institutions are called to establish a functioning communication and value production chain. To do this in a national context, goal 11.a of the SDG suggests strengthening national and regional development planning (11.a). At the international level, SDG implementation will be coordinated and monitored under the guidance of the UN High-level Political Forum on sustainable development (HLPF).

A systemic challenge in the constellation described above is posed by the fact that vertical coordination is divided into separate arenas with local and regional governments not directly represented in international bodies like the HLPF (High-Level Political Forum). For metropolitan cities and regions this challenge is even bigger because they have to coordinate their actions with the fragmented administrative structures of their own metropolitan government arrangements. Monitoring mechanisms and national reporting are important communication tools; nonetheless, the separation of arenas and administrative fragmentation pose considerable risks to the effectiveness of communication and coordination during agenda implementation. Important information from the local level may never arrive at the international level or may not arrive soon enough, while guidance from the international level may get lost on its way through arenas and a fragmented system of administration. The possibility cannot be excluded that the current setting poses a threat to agenda implementation and goal achievement as well. To prevent this and to use the transformative power of cities as a tool for sustainable development, it is essential to achieve excellence in integrated urban governance at the local level and better coordination across policy levels.

4. The way forward. Making Habitat III a success through the development and implementation of a global agenda for sustainable urban development

Contributions of METROPOLIS and metropolitan cities and regions to the Habitat III process

Metropolitan cities and regions must play a central role in the design and implementation of (such) a global agenda. This is required as they are major nodes of development and significant political, economic, social and cultural centres for a country or larger region. Therefore, METROPOLIS will actively contribute to the Habitat III process through its actions, including the following:

- At the METROPOLIS Annual Meeting in 2015 an ad hoc task force PrepCity was launched. It offers metropolitan cities and regions the opportunity to share information about the progress of their preparations for the international agenda and to compare and discuss their local situations.
- METROPOLIS, alone and in cooperation with other associations, will generate contributions to the global dialogue on a New Urban Agenda based e.g. on experience gained during Prep City and METROPOLIS Initiatives like the 'Voice of the Mayors' and the 'No regrets charter'.
- METROPOLIS will analyse and discuss the zero draft of the New Urban Agenda on the occasion of the METROPOLIS Annual Meeting in 2016.
- METROPOLIS representatives will attend sessions of the Preparatory Committee (PrepCom) of Habitat III and contribute to the work of the Global Taskforce of Local and Regional Governments for the Post-2015 Development Agenda towards Habitat III.
- METROPOLIS representatives will actively participate in the Habitat III Conference in Quito, Ecuador, during the week of 17 October 2016.

It is necessary for as many cities and regions around the world as possible to get involved, to ensure that the voice of metropolitan cities and regions is heard and has a continuous impact on the agenda process. Therefore, METROPOLIS calls on all cities and regions to join the process leading to Habitat III and to contribute to the development of the New Urban Agenda. The possibilities to do this are manifold, including, but not limited to, the following:

- Be informed. Make use of information provided by UN-Habitat, UCLG, METROPOLIS, national governments and other sources on Habitat III and its preparatory process.
- Know where you are and what you want. Reflect with stakeholders in your own city or region, as well as together with other cities and regions, on your needs and potential and discover how your city could benefit from a New Urban Agenda.

- Join the process. Ask your government for the national report on Habitat II implementation. This report is a contribution of each member state to the Habitat III process. Contribute to national and international dialogues organised in preparation of Habitat III. Organise your own activities and feed outcomes and results into the Habitat III process. If you haven't done this yet, your city may join UCLG/METROPOLIS to strengthen these associations of local and regional governments.
- Come to Quito. Prepare your active participation at the Habitat III conference in Quito, Ecuador, in October 2015. Habitat III will be organised as a stakeholder conference offering ample opportunity for engagement.
- Enliven the agenda. Once the New Urban Agenda is adopted by member states of the United Nations, it will once again need the engagement of local authorities and a broad range of local stakeholders. They will translate the written agenda into sustainable urban development.

Principles shaping the New Urban Agenda

Habitat III will be an important venue for dialogue and exchange between international, national and local stakeholders. Nonetheless, the main measure of success will be the quality of the New Urban Agenda as a global policy guideline for urban planning and development. METROPOLIS proposes the following principles to ensure the necessary quality for the preparatory process and negotiations:

1. *A Single Integrated and Inclusive Agenda*

In 2015 alone, at least three international conferences⁹ will generate agendas or other outcome documents of relevance to local governance and urban development. It is important to recall that effective local governance and urban development require an integrated agenda and management. In addition, urban governance must always aim to achieve the type of progress that includes everyone. For instance, one of the big challenges for cities is to achieve effective equality between women and men, and thus it is necessary to implement gender mainstreaming in every public policy. Therefore, the New Urban Agenda should link all existing processes and ensure a single integrated and inclusive agenda for urban development.

2. *A Visionary and Action-Oriented Agenda*

While preparing a New Urban Agenda, the international community is facing multiple crises. Rapid urbanisation, man-made and natural risks and disasters, economic and social dynam-

⁹ The Third International Conference on Financing for Development in Addis Ababa in May, the UN Summit on the Post-2015 Development Agenda in New York in September and the United Nations Climate Change Conference in Paris in late 2015

ics and many other aspects add to the challenge. A visionary approach and perseverance are needed to achieve integrated and inclusive urban development against this backdrop, but a sense of what is feasible and how it can be achieved is also needed. Therefore, the New Urban Agenda must include goals, measurable targets and a description of the means of implementation. The goals and targets will be most effective if they are action-oriented, concise, easy to communicate, limited in number, aspirational, global in nature, universally applicable to all countries, and focused on priority areas for the achievement of sustainable urban development. Means of implementation should include guidance on general requirements for National Urban Policies and integrated urban planning. Finally, it is hoped that guidance will be provided on the mechanisms that will mobilise the necessary funding to promote sustainable local development, as well as unlocking the economic potential of urban areas and territories.

3. *Metropolitan Cities and Regions as Hubs for Sustainable Development*

Metropolitan cities and regions face unique challenges. They represent the biggest and most complex settlements on earth; their impact goes far beyond their administrative borders and at the same time they struggle with administrative fragmentation. Nonetheless, the positive correlation between urbanisation and development is undeniable. To unlock the full potential of metropolitan cities, the New Urban Agenda should mark a shift from vilifying metropolitan cities and regions, to recognising them as powerful tools for economic growth, social inclusion (including gender equality) and sustainable development. As nodes of development they possess a transformative power which has to be part and parcel of any successful global urban agenda.

4. *Partnership*

Habitat III and the adoption of a New Urban Agenda within the framework of the UN are member-state driven. Nonetheless, a strong horizontal and vertical partnership is indispensable for the success of the Habitat III process and the implementation of its outcome documents. This partnership has to include a broad range of stakeholders from international organisations, national, regional and local governments, civil society and the private sector. The partnership principle neither ignores differences between cities in their needs and potential, nor does it ignore different functions and areas of responsibility between local governments and governments at higher levels. Instead, partnership aims at unity without uniformity and diversity without fragmentation. Partnership and participatory processes are essential to mobilise the full urban potential in agenda-setting and implementation. Considering the global outreach of the New Urban Agenda, global partnership must include contributions from North-South, South-South and triangular cooperation. In this respect, and considering the high number of local authorities in the world, the work which is being done for the Post-2015 Agenda for Habitat III by local and regional government associations, including METROPOLIS, UCLG, the Global Fund for Cities' Development (FMDV), ICLEI, and the Global Taskforce of Local and Regional Governments, is crucial. Such organisations should be acknowledged as full partners in all stages of agenda development.

5. *Subsidiarity*

While the Habitat III process has been launched by national governments at the UN, the international perspective may overlook possible challenges and opportunities for urban development. Therefore, the New Urban Agenda should ensure that decisions about urban development are taken in as decentralised a fashion as possible. Checks will need to be put in place to ensure that action is only taken at a higher political level if it is going to be more effective than if it were taken at a lower (national, regional or local) level.

**Annexe 6: Déclaration de
METROPOLIS en soutien de
l'organisation de la IIe
Assemblée mondiale des
autorités locales**



II Assemblée mondiale des gouvernements locaux et régionaux

Déclaration adoptée par le conseil d'administration de METROPOLIS à Buenos Aires le 20 mai 2015

METROPOLIS appuie l'organisation de la Seconde Assemblée mondiale des gouvernements locaux et régionaux A Quito en Octobre 2016.

METROPOLIS en qualité de section métropolitaine de CGLU et en tant que membre de Global

Task Force des autorités locales et régionales souhaite que CGLU assure l'organisation de cette

2e Assemblée mondiale en concertation et partenariat avec le plus grand nombre possible de

réseaux de villes et d'autorités locales.

Annexe 7: Description du mandat confié au maire de Johannesburg

**Présentation du portefeuille de la Coprésidence :
Soutenir l'accès aux
services essentiels et à l'inclusion
sociale
Maire exécutif Parks Tau
Ville de
Johannesburg**

**Apport à la réunion du Conseil d'administration de
Metropolis, 2015**

Les gouvernements locaux constituent des acteurs fondamentaux du monde globalisé, où la plus grande partie de la population vit en villes et dans des zones métropolitaines. C'est un monde où surgissent constamment de nouveaux et divers challenges et opportunités. Mais le processus actuel de globalisation ne fait qu'accentuer les inégalités. Dans les faits, la pauvreté et les inégalités sociales ont progressé sur chaque continent depuis le dernier tiers du 20^e siècle, excluant socialement de très nombreuses populations.

Généralement, l'adoption de systèmes politiques et de la décentralisation politique donnent naissance à de nouvelles configurations, avec l'investissement de gouvernements centraux et locaux, permettant l'émergence de nouvelles parties prenantes comme les organisations de société civile, le secteur privé et les groupes communautaires. Les gouvernements locaux jouent un rôle particulier, car ils constituent l'autorité la plus proche des populations. Il existe toutefois une vaste variabilité à travers le monde, particulièrement en Afrique au sujet de la capacité des gouvernements locaux, et l'engagement modéré envers la décentralisation affiché par la plupart des gouvernements nationaux entrave l'amélioration de la prestation des services.

Ainsi, pour donner une définition de ce portefeuille, je me reporte au programme de ONU-Habitat, Objectifs et principes, Engagements et Plan global d'action, article 84, qui définit les services essentiels de la sorte : « L'infrastructure et les services essentiels au niveau communautaire comprennent l'accès à l'eau potable, l'assainissement, la gestion des déchets, le bien-être collectif, les équipements de transport et de communication, l'énergie, la santé et les services d'urgence, les écoles, la sécurité publique et la gestion des espaces ouverts¹. »

Les services inclus dans cette définition peuvent s'organiser dans les trois catégories suivantes :

1. Services infrastructurels essentiels : eau et assainissement, collecte et traitement des déchets, transport, énergie.
2. Services sociaux : éducation, santé, logement et prise en charge des populations jeunes et âgées.
3. Qualité des services de vie : sécurité publique, planification urbaine, culture et divertissement, sport, espaces publics.

Les services essentiels sont, par nature, des services locaux : proposer des services aux populations locales, répondre aux conditions locales, en fonction de l'infrastructure locale. Sur le plan pratique, leur gestion intégrale (ou partielle, à défaut) doit donc être le fait des autorités locales. Le degré de responsabilité des gouvernements locaux dans la gouvernance des services essentiels est une priorité première de cette Coprésidence.

¹ (UN Habitat Agenda Goals and Principles, Commitments and the Global Plan of Action Article 84, New York, 1996)

L'action politique locale permet en outre de générer des sociétés cohésives, garantes des droits de l'Homme. À cet effet, il apparaît nécessaire d'approcher l'exclusion sociale sous la perspective de ses causes. Les politiques d'inclusion sociale doivent donc se trouver au centre de l'agenda politique des gouvernements locaux métropolitains de ce siècle, tout comme les ressources humaines, infrastructurelles et financières nécessaires à leur développement. Cet aspect revêt un caractère très important pour faire des Objectifs de développement durable une réalité dans nos villes, donc dans le monde.

La tendance décentralisatrice signifie que les gouvernements ont accru leurs rôles dans la prestation des services essentiels aux usagers finals. Selon de nombreux experts, l'Afrique ne parvient pas à réaliser les objectifs ODM principalement en raison de l'absence de services essentiels et du manque de responsabilisation et d'engagement des gouvernements locaux dans la prestation des services essentiels (en particulier, eau, assainissement, électricité et traitement des déchets solides).

En Afrique du Sud, la livraison des services essentiels est perçue comme un moyen de rectifier les déséquilibres du passé, de promouvoir l'ascension économique et de privilégier la croissance économique, promouvoir l'inclusion sociale et réduire la pauvreté et les inégalités.

La grande majorité de la croissance survenant en milieu urbain, l'urbanisation de la pauvreté est un cas particulier dans les villes d'Afrique du Sud, qui souligne la nécessité d'établir des services essentiels gratuits. Ainsi, l'économie politique des services s'intéresse d'abord à l'interaction entre les processus politiques et économiques, et la distribution de la richesse et du pouvoir, dans un contexte où la prestation de services devient une nécessité pour améliorer les conditions des pauvres urbains.

Dans le cadre de la gouvernance démocratique, les services essentiels constituent un moyen légitime de combattre la pauvreté et l'exclusion des pauvres urbains et ruraux. La prestation de services constitue une approche pour améliorer les conditions des communautés sans ressources et, en fin de compte, la responsabilité principale des gouvernements locaux métropolitains.

Il est largement reconnu que les interconnexions entre les services essentiels urbains et le bien-être social, le développement économique et l'environnement font de la provision de services essentiels adaptés une entreprise complexe de gouvernance urbaine. Les dernières années ont vu se développer une meilleure compréhension des exigences de gouvernance concernant la prestation et la performance des services essentiels urbains. Dans la plupart des gouvernements des pays en voie de développement, la question n'est pas d'impliquer davantage d'intervenants, mais plutôt de définir comment les utiliser et à quel moment. La décentralisation de nombreuses fonctions liées aux services est aujourd'hui largement entendue comme une priorité pour la plupart des gouvernements, tout comme l'importance d'impliquer les communautés locales dans l'exploitation et la gestion des services au niveau des quartiers.

Vision pour la position de la Coprésidence

La Coprésidence reconnaît les effets mutuellement composants des différentes formes d'exclusion et les aspects mutuellement facilitateurs des formes d'inclusion, et s'engage à les traiter en parts égales, à travers des activités de pratique directe, de recherche et de conseil. Le Coprésident adoptera une démarche inclusive pour gérer et proposer une approche des services et de l'inclusion qui soit globalement pertinente.

Rôle proposé au Coprésident

Cette

Coprésidence devra :

- Faire pression, à échelle internationale, pour soutenir les services essentiels et l'inclusion sociale sous une perspective métropolitaine globale
- Veiller à ce que le Coprésident soit perçu comme un représentant du réseau Metropolis et qu'il contribue au discours sur les ODD, l'agenda urbain de l'après 2015 et Habitat III
- Faire pression, via des institutions multilatérales comme AU, SADC (et autres) pour veiller à ce que les enseignements globaux puissent être mis en œuvre dans un contexte africain
- Faire pression localement, via un gouvernement local organisé, en Afrique du Sud
- Citer les exemples pertinents de certaines villes, comprenant Johannesburg, pour promouvoir la position
- Développer et promouvoir les positions politiques clés via la recherche et le développement et des études de cas pertinentes
- Conceptualiser et accueillir une initiative Metropolis basée sur la position pour articuler des résultats démontrables liés aux services essentiels et à l'inclusion sociale
- Recruter davantage de membres en tenant compte de la répartition géographique pour promouvoir les principes du portefeuille politique

En termes pratiques, cette Coprésidence peut établir des conditions sociales favorables au soutien des services essentiels et à l'inclusion, ainsi qu'à la réalisation des ODD urbains, via :

- l'élaboration d'un *leadership* politique capable de rassembler les coalitions et les réseaux d'intérêts locaux qui coopèrent à la réalisation d'une vision commune
- un mode de traitement réactif des problèmes et un engagement envers les partenariats ouverts avec les entreprises, les syndicats et les organisations communautaires
- veiller à ce que les connaissances et les informations soient acquises et gérées de façon à promouvoir l'apprentissage continu, et en assurer l'accès facile et rapide à toutes et à tous
- renforcer la démocratie locale en communiquant au sujet des problèmes liés aux droits de l'Homme, et en promouvant les valeurs et principes constitutionnels
- éveiller les consciences aux problèmes environnementaux et sur la façon dont le comportement des résidents affecte l'environnement local, et encourager les citoyens à utiliser les ressources naturelles limitées de façon raisonnée
- investir dans le développement des jeunes qui sont une ressource clé du futur, et exploiter leur créativité et motivation en les impliquant dans des programmes civiques et de développement
- rechercher activement à habiliter les groupes les plus marginalisés de la

- communauté, et encourager leur participation
donner du pouvoir aux dirigeants locaux qui doivent jouer un rôle pivot dans l'élaboration d'une vision commune, et mobiliser les ressources communautaires pour le développement.